amiPh

Association Meusienne pour l'Inclusion
des Personnes en situation de Handicap

Assemblée Générale 2026

Bienvenue



ACTIVITÉ 2025

Association Meusienne pour l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap

Le Président de l'AMIPH, Monsieur Jérôme CORNEVIN, ainsi que l'ensemble des Membres du Conseil d'Administration, sont ravis de vous accueillir en cette Assemblée Générale 2026.

A cet accueil chaleureux, se joignent la direction et les salariés, vos Partenaires du quotidien :

Fabrice LACHAUX - Céline BEL - Patricia BERTELOOT - Laetitia BOURGEOIS - Clarisse BOURNONVILLE - Anaïs BRECHE - Cédric BURGER - Karine CITONY - Marlène CHAPELLIER - Dany COLLET - Virginie COPPIN - Didier CORROCHER - Christelle CURMAN - Marie-Laure DARDENNE - Mélanie DESCHAMP - Marie FLON - Isabelle NICOLE - Sandrine GODARD - Khadija HAMDANE - Haffid IDBOUDI - Céline LARCHER - Lucie LEGENDRE - Florence LEROUX - Sabrina MANNARINI - Sabine MARQUETTE - Charlène MULLER - Doriane PEIFFER - Frédéric POREMBA - Yannick PRIM - Montana SARRION - Julie SIRANTOINE - Emilie SPIROLAZZI - Vincent THIEBAUT - Dany YERBE - Assiya ZOUAK.

Effectif Juillet 2026

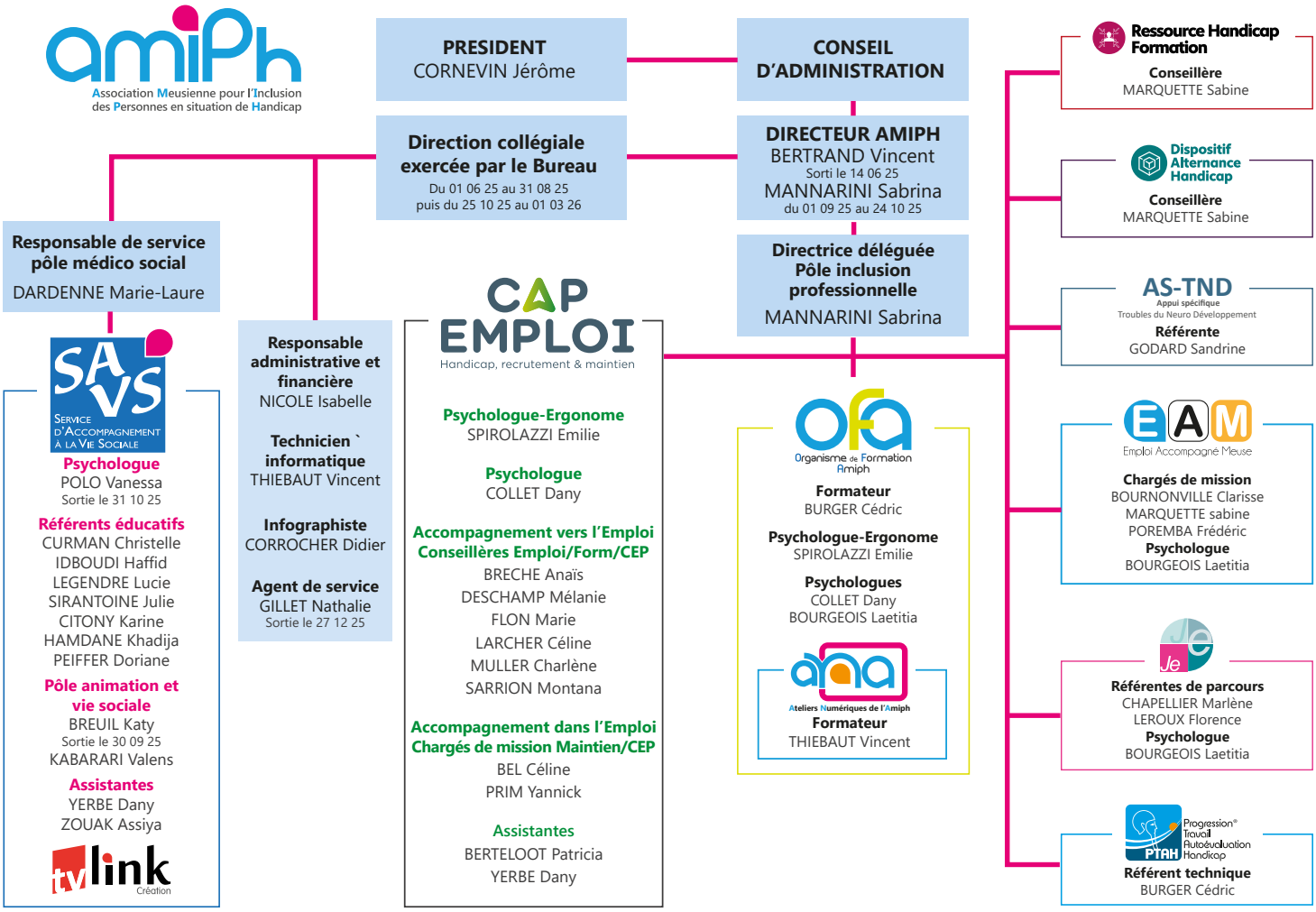

SOMMAIRE

Pages 2 à 5

Pages 6 à 17

Pages 18 à 22

Pages 23 à 30

Pages 31 et 32

Page 33

Pages 34 à 37

Pages 38 et 39

Pages 40 et 41

Cap emploi est régi par une convention pluri annuelle qui a été renouvelée pour 5 ans au 01/01/2023.Elle a été coécrite par le DGEFP, l'AGEFIPH, le FIPHFP, France Travail et CHEOPS.

Cheops est l'instance de représentation des OPS Cap emploi au national.

Cap emploi est délégataire d'une mission de service public de l'emploi sur l'ensemble de ses missions (accompagnement vers et dans l'emploi).

CONTEXTE

Les missions de Cap emploi, à destination des personnes en situation de handicap et des employeurs, participent et contribuent au développement d'une société plus inclusive pour les personnes en situation de handicap.

L'expertise cap emploi :

Deux notions fondamentales à l'expertise et qui doivent être maîtrisées par le cap emploi

- la compensation du handicap ;
- la réponse aux besoins de rétablissement.

L'expertise des cap emploi à destination des personnes et délivrée :

- au service de la sécurisation des parcours professionnels ;
- pour les personnes dont le handicap nécessite un accompagnement spécialisé et adapté à la singularité des besoins ;
- compte tenu de la nature spécifique du handicap ou de la complexité de la situation qu'il génère au regard de l'emploi.

L'expertise de Cap emploi à destination des employeurs s'exerce :

- pour accompagner les employeurs dans leurs problématiques de recrutement de maintien d'un emploi et de prévention de la désinsertion professionnelle ;
- dans le respect du protocole employeur validé par l'état l'AGEFIPH le FIPHFP, France travail et CHEOPS.

FOCUS SUR LE PUBLIC ORIENTÉ ESAT

Une convention SPE/ESAT au niveau local a été signée en décembre 2024 pour une mise en application en 2025 via l'écriture d'une feuille de route entre l'ensemble des membres du service public pour l'emploi : Cap emploi, France travail et mission locale

L'année 2025 a permis à chacun de s'acculturer des pratiques professionnelles de l'autre.

Cette acculturation s'est faite par :

- des visites d'établissements ;
- réunions de travail ;
- des sensibilisations aux offres de services et outils utilisés.

Les temps forts de cap emploi en 2025 :

- écriture de la feuille de route SPE/ESAT ;
- organisation du dernier volet du campus de l'inclusion du club « les entreprises s'engagent » avec une table ronde en présence d'employeurs, de partenaires et bénéficiaires ;
- auto-évaluation commandée par CHEOPS pour envoi à nos commanditaires et financeurs en direction de nos financeurs ;
- mobilisation importante du service ADE en faveur de la sensibilisation et promotion du service auprès des employeurs et partenaires ;
- mise en place des pages DPA :

  L'ambition de la loi plein emploi et donc sa traduction opérationnelle vise à raccourcir le temps entre le premier contact et l'entretien d'orientation pour favoriser une mise en dynamique accompagnement au plus tôt après l'inscription.

  Cette modalité d'organisation instaurée par la Loi Pour le Plein Emploi s'impose à chaque acteur du réseau pour l'emploi. La présente note vise à apporter des éléments d'éclairage s'agissant de la mise en oeuvre pour France Travail et les Cap emploi pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap dans le respect des fondements de notre offre de services intégrée.
- installation du RPE avec participation aux instances dédiées.

Accompagnement Vers l'Emploi (AVE)

Les indicateurs de performance communs avec France Travail depuis le rapprochement et l'ouverture des LUA

	Indicateurs
DELD H	**Nombre de demandeurs d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi de longue durée**
TPO H	**Part des recrutements de DEBOE parmi les offres pourvues**
DYN H	**Dynamisation de l'accompagnement des demandeurs d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi**
FTAE H	**Taux d'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi sortant de formation à visée «emploi direct»**
TAE H	**Taux d'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi**
Satis Acco H	**Satisfaction relative à l'accompagnement des demandeurs d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi**

Résultats 2025		
	Cible 2025	Réalisé 2025
DELD H	764	708
TPO H	6,4%	7,1%
DYN H	70,6%	82,1%
FTAE H	45,3%	57,3%
TAE H	15,7%	15%
Satis Acco H	81,8%	79,2%

L'équipe
8 PTF modalité EXH(nombre de suivis basés sur le temps de travail) et 6 conseillers

Sites	Objectifs actifs	Objectifs rattachés	Total des objectifs
Verdun - 1	80	40	120
Verdun - 2	80	40	120
Bar-le Duc - 3	36	18	54
Bar-le Duc - 4	40	20	60
Bar-le-Duc - 5	72	36	108
Commercy - 6	32	16	48
Commercy - 7	36	18	54
Commercy - 8	40	20	60
Total	416	208	624

- Soit une capacité d'accueil de 624 personnes en file active en PTF modalité EXH.
- Les portefeuilles sont remplis à hauteur de 100%-115%.
- L'équipe Cap emploi AVE a également pour mission de réaliser des appuis ponctuels, des passations du PTAH et de fournir de l'information de premier niveau à toute personne inscrite ou non à France Travail en situation de handicap ou en voie de l'être.
- En 2025, cela représente environ 500 contacts physiques et ou téléphoniques dans nos locaux situés sur Verdun, BLD Commercy soit 400 heures faites par les conseillers avec le soutien des assistantes.

Accompagnement Dans l'Emploi (ADE)

SERVICE AUX ENTREPRISES ET AUX SALARIES

Pour rappel, les Cap emploi pilotés par l'État, l'AGEFIPH, le FIPHFP et France Travail ont pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes reconnues en situation de handicap et Ieurs employeurs. Leurs expertises permettent d'évaluer la situation de handicap et d'identifier les moyens de compensation à mettre en œuvre.

DÉTAIL DES PARCOURS

Sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, Cap emploi Meuse Service d'accompagnement Dans l'emploi a enregistré 284 nouvelles demandes d'intervention. Elles ont toutes fait l'objet d'un diagnostic de situation.

- **263 pour le secteur privé :**
  - **43 personnes** ont été maintenues dans l'emploi

- **9 dossiers** clôturés pour causes exogènes (aggravation de l'état de santé, démissions, rupture conventionnelle...)
- **3 dossiers** clôturés à la suite d'un licenciement pour inaptitude

21 pour le secteur public (Fonction Publique Hospitalière, Fonction Publique Territoriale, Fonction Publique d'Etat):
- **5 personnes** ont été maintenues dans l'emploi et sur leur poste de travail
- **1 dossier** a été clôturé pour causes exogènes (aggravation de l'état de santé, démissions, rupture conventionnelle...)

OBJECTIFS - MAINTIENS DANS L'EMPLOI RÉUSSIS

	CIBLE	REALISÉ
SECTEUR PRIVÉ	65	43
SECTEUR PUBLIC	15	5

Fin 2025, 111 dossiers en stock ont été enregistrés dans notre base informatique Parcours H.
- 96 pour le secteur privé.
- 15 pour le secteur public.

Concernant les parcours clos sur la période 2025, l'Axe 2 présente 48 maintiens réussis, à savoir 43 pour le secteur privé et 5 pour le secteur public.

La durée moyenne de prise en charge est de 8 mois entre la date de réception de la demande d'intervention et la mise en œuvre de la solution de maintien dans l'emploi.

Au vu de la diminution des sollicitations, le service d'accompagnement dans l'emploi a mené 52 actions partenariales afin d'augmenter les signalements.

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

Perspectives 2026

- ***Poursuivre et renforcer, la collaboration avec les équipes de France Travail/Cap emploi notamment dans la mise en œuvre de la Loi Plein Emploi***
- ***Poursuivre la feuille de route cf convention ESAT/Service Public de l'Emploi***
- ***Retour de l'auto-évaluation et se préparer à la procédure contradictoire***
- ***Continuer la sensibilisation et la promotion de notre offre de service***
- ***Renforcer l'équipe de conseillers par des réorganisations en interne et des demandes de moyens supplémentaires***
- ***Continuer la sensibilisation des partenaires et employeurs sur le champ du handicap***
- ***Poursuite de la promotion du label handi match et handi engagé***

L'Equipe du service « Cap emploi» renouvelle ses remerciements en direction des Employeurs, de ses Partenaires, des Décideurs et des Financeurs pour leur soutien.

SAVS
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE

La mission du SAVS est d'accompagner les usagers dans la réalisation de leur projet de vie et de favoriser leur intégration dans la société. Ceci s'inscrit dans le cadre de la loi de 2002 et du décret 2005-223 du 11 mars 2005. *« Les services d'accompagnement à la vie sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. »*
La personne est libre d'adhérer ou non, sa participation est indispensable à la définition et à la mise en œuvre de son projet. La durée d'accompagnement et ses modalités doivent s'adapter au rythme de chacun. L'accompagnement veille à respecter les souhaits, les choix de la personne accompagnée en tenant compte de ses besoins et de ses capacités.

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

Dans le respect du projet de vie et des capacités d'autonomie et de vie sociale de chaque usager, le SAVS met en œuvre tout ou partie des prestations suivantes :

- L'évaluation des besoins et des capacités d'autonomie ;
- L'identification de l'aide à mettre en œuvre et la délivrance à cet effet d'informations et de conseils personnalisés ;
- Le suivi et la coordination des actions des différents intervenants
- Une assistance, un accompagnement ou une aide dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale
- Le soutien des relations avec l'environnement familial et social
- Un appui et un accompagnement contribuant à l'insertion scolaire, universitaire et professionnelle ou favorisant le maintien de cette insertion
- Le suivi éducatif et psychologique.

ACTIVITÉ DU SERVICE

LES ORIENTATIONS DE LA MDPH

La SAVS a un agrément pour **120 places, qui a évolué à 140 places depuis le 1er Février 2026**. Il est financé par le **Conseil Départemental de la Meuse**. Il bénéficie d'une autorisation délivrée par le Président du Conseil Départemental qui va jusque 2035. Le SAVS de l'AMIPH est un des deux SAVS « hors les murs » en Meuse. Il n'est pas adjacent à un établissement d'hébergement.

En Meuse, en totalité, il existe **285 places en SAVS**, dont 235 en SAVS « hors les murs », 42 places en SAVS rattaché à un ESAT et 8 places rattachées à un organisme tutélaire qui gère un appartement social.

Le SAVS de l'AMIPH n'est pas spécialisé dans l'accompagnement d'un type de handicap ciblé mais intervient auprès de personnes avec tout type de handicap.

Les orientations vers le SAVS sont prononcées en CDAPH et le SAVS reçoit les notifications sur le site Internet « Viatrajectoire ».

- **Nombres de personnes en Meuse avec un droit SAVS ouvert au 31/12/2025 : 474**
- **Nombre de décisions prises vers un SAVS en 2025 : 236 dont 149 nouveaux droits** (2024 : 218, 2023 : 195, 2022 : 194), dont nombre de décisions prises vers le SAVS AMIPH : 171 dont 119 nouveaux droits.
- **Nombres de personnes en Meuse avec un droit SAMSAH ouvert au 31/12/2025 : 65**
- **Nombre de décisions prises vers un SAMSAH en 2025 : 29 dont 17 nouveaux droits**

FILE ACTIVE : 163 PERSONNES ACCOMPAGNEES PENDANT LA PERIODE

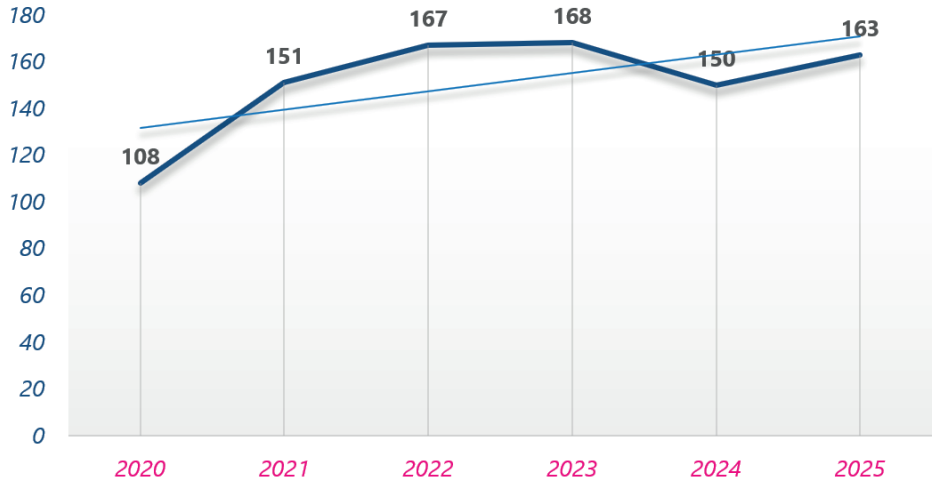

163 personnes ont été accompagnées au moins une fois sur la période, ce qui conforte une tendance à l'augmentation depuis ces 5 dernières années.

Le taux d'occupation moyen du service est de 114%, calculé à partir de la file active moyenne rapportée à la capacité autorisée de 120 places.

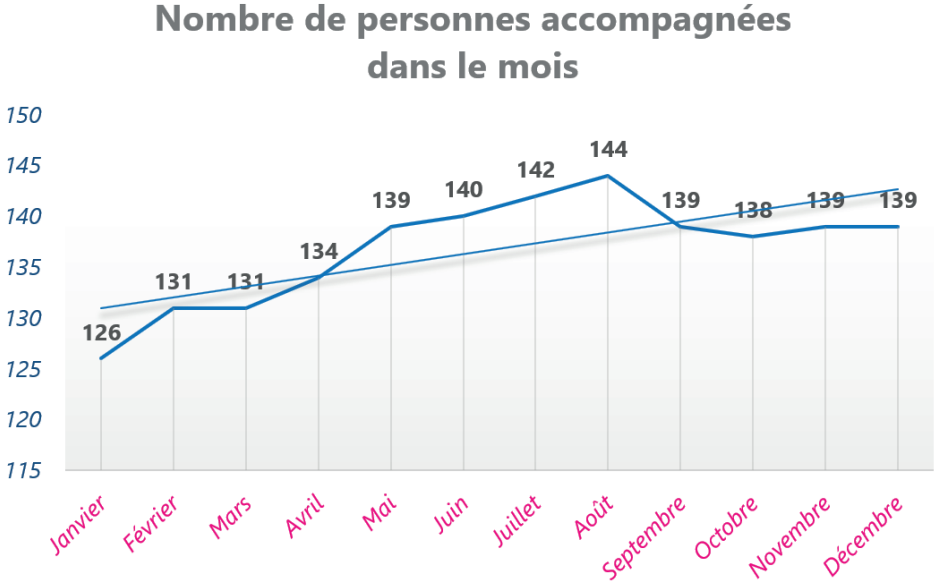

LES ADMISSIONS

La responsable de service, avec le soutien de l'assistante administrative, gère les admissions au fil de l'eau.

En 2025, 63 premiers rendez-vous ont été organisés, dont 9 rendez-vous qui n'ont finalement pas pu avoir lieu en raison de l'annulation par les personnes. **Le nombre de premiers rendez-vous est en augmentation comparé à 2024** (27% d'augmentation).

Sur 52 premiers rendez-vous, 40 ont abouti à la mise en place d'un accompagnement, **soit un ration nombre d'entrées / personnes rencontrées à 75%.** La plupart du temps, ce sont les personnes elles-mêmes qui n'adhérent pas au suivi.

Fin 2025, une liste d'attente de 6 personnes a été établie. Depuis plusieurs années, il n'y a jamais eu de liste d'attente grâce à un flux admission / fin d'accompagnement en cohérence avec le nombre de places.

Pour répondre au nombre d'orientations en augmentation constante depuis plusieurs années, un poste de référent éducatif supplémentaire a été mis en place début d'année 2026.

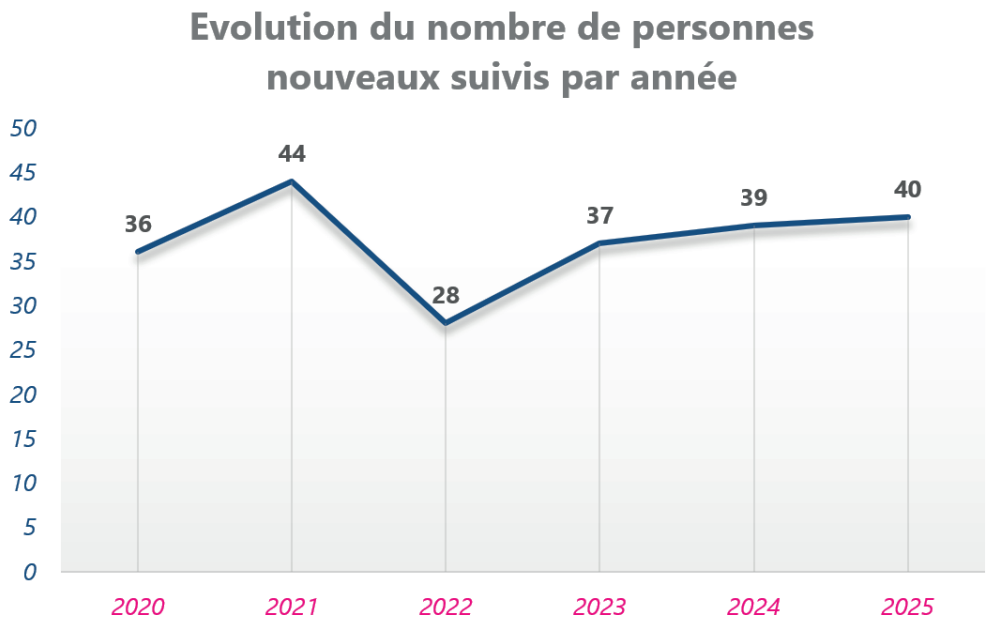

Suite à la première visite et à la réunion d'équipe qui valide les entrées, un second rendez vous est proposé avec le référent éducatif désigné et la responsable de service. **Ce rendez-vous marque le début de l'accompagnement avec la signature du contrat d'accompagnement.** Si le premier entretien permet de définir des objectifs d'accompagnement de première intention, ceux-ci restent pour la plupart du temps très globaux, puisque la connaissance de la personne, ses aspirations sont à ce stade de l'accompagnement très incomplètes. C'est par la suite, une fois la relation éducative établie que le projet, dit PIA (Projet Individuel d'Accompagnement) est élaboré avec la personne accompagnée.

SAVS Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

LE DÉPARTEMENT meuse

LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT

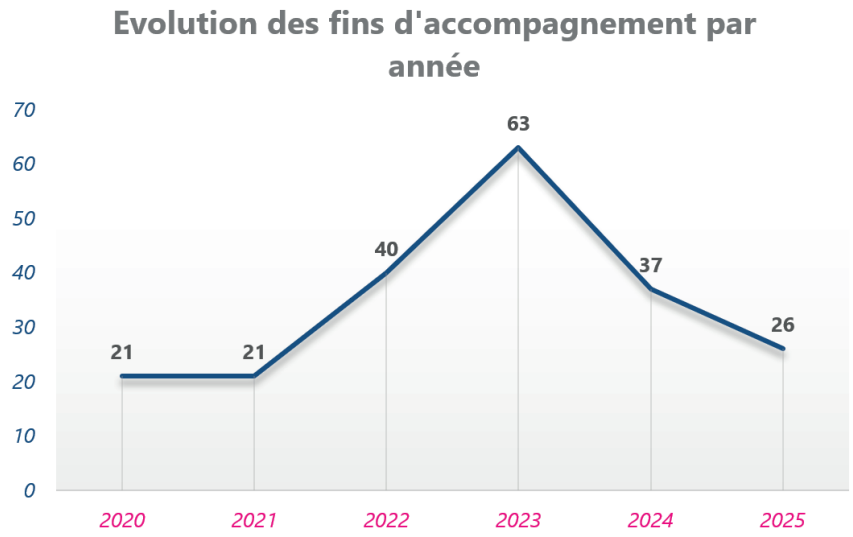

Depuis quelques années, le nombre de fin d'accompagnements a fortement augmenté, avec un pic à 63 sorties en 2023. Avant 2020, il était courant que des personnes soient accompagnées sur de très grandes périodes. Désormais, dès le début de l'accompagnement, il est expliqué à la personne que son suivi s'inscrit dans un espace temps. L'équipe rappelle et fixe des repères temporels , la révision du PIA permet de jalonner l'accompagnement de temps de bilan et de recentrer sur les objectifs de l'accompagnement. Cela évite de créer une relation de dépendance vis-à-vis du service et d'allonger les durées des accompagnements.

Depuis 2022, un travail important a été mené avec l'équipe afin de mesurer la plus-value apportée par notre accompagnement, c'est pour cette raison qu'en l'espace de 3 années (de 2022 à 2024), 140 sorties ont été prononcées, ce qui a permis de débuter de nouveaux accompagnements.

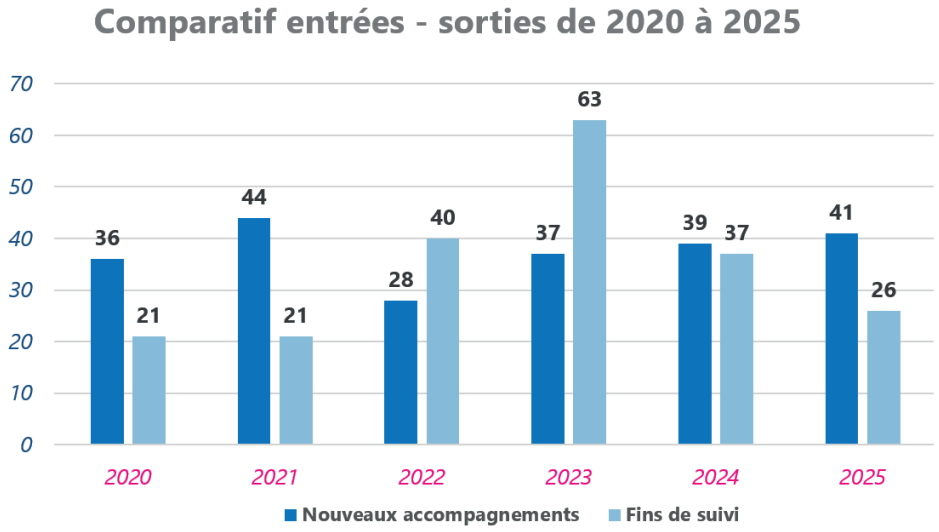

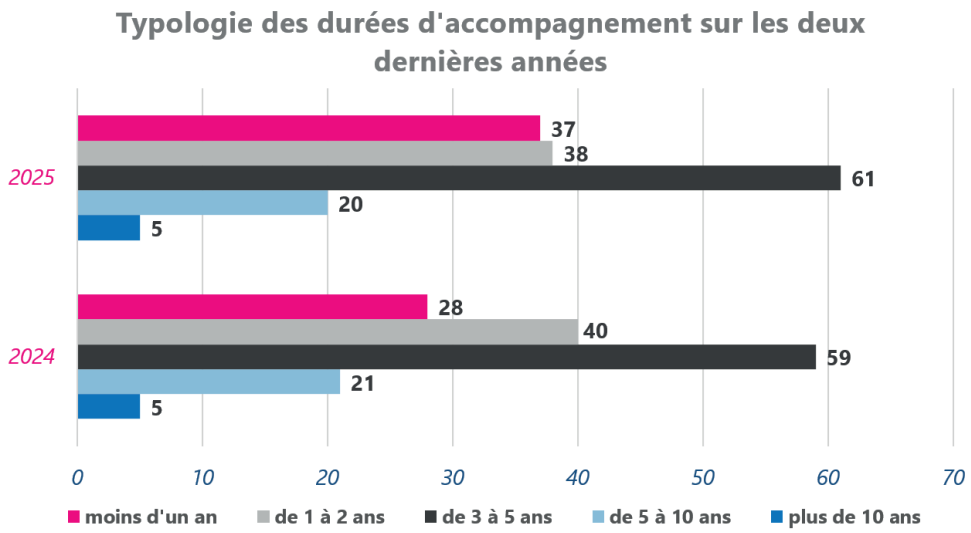

L'accompagnement s'adapte aux besoins de la personne, à ses demandes, à son rythme et en ce sens, la durée de l'accompagnement est très variable d'une personne à l'autre. L**a durée moyenne de l'accompagnement est de 2 ans et 11 mois, en baisse par rapport aux années précédentes** (elle était de 3 ans et 3 mois en 2024).

L'accompagnement s'inscrit dans une dimension temporelle en lien avec le projet de vie de la personne. Mais il est difficilement prévisible, le parcours de la personne est souvent semé d'embuches. Il est fréquent qu'un épisode de déstabilisation surgisse au moment où la fin d'accompagnement était amorcée.

La fin de l'accompagnement peut prendre des formes diverses : d'un commun accord, à l'initiative de la personne ou du service. L'important est qu'elle n'occasionne pas une rupture des liens tissés par la personne avec son environnement familial et social. Il est donc primordial de mettre en place des relais avant que le service ne se retire. La fin d'accompagnement est un processus qui peut être long en fonction des situations.

Motifs des sorties

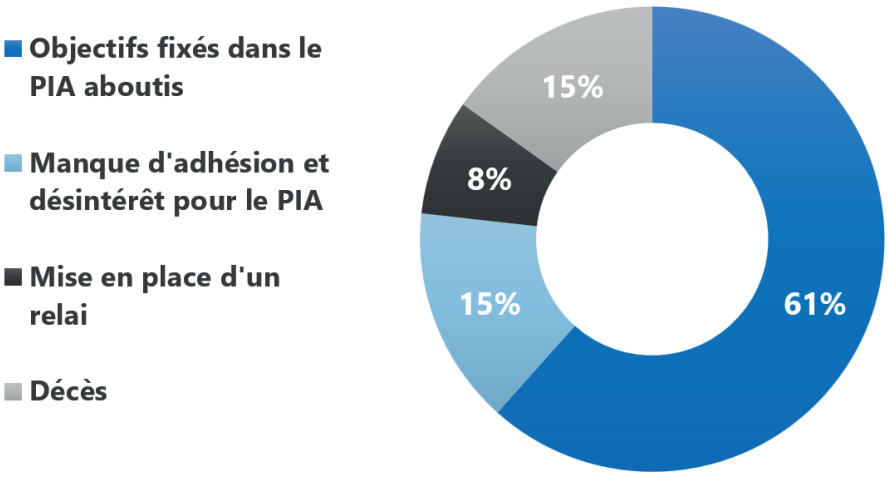

Près de trois quarts des fins d'accompagnement sont prononcés après avoir rempli les objectifs fixés dans le PIA. Nous constatons encore une part de personnes qui n'adhérent pas complètement à leur suivi. Enfin, cette année, 4 personnes sont décédées, dont deux décès au domicile, ce qui nous a amené à mener une **réflexion en équipe sur la fin de vie.**

LE PUBLIC ACCOMPAGNÉ

Le SAVS accompagne des femmes et hommes reconnus en situation de handicap répartis sur le territoire comme suivant :

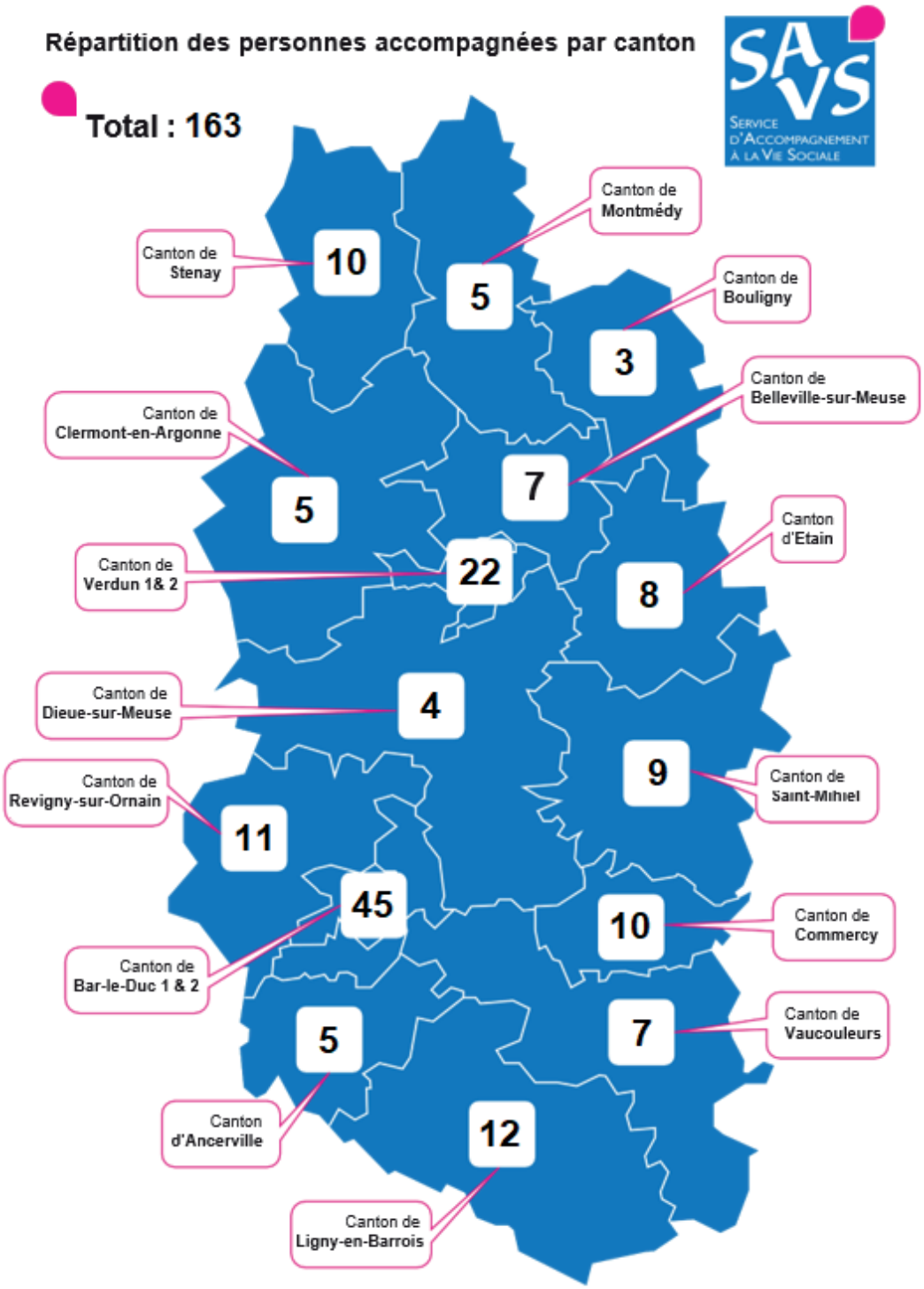

La moyenne d'âge des personnes accompagnées est de 41 ans, la plus jeune personne ayant 19 ans et la plus âgée 67 ans. **On constate un nombre plus important de jeunes personnes accompagnées par le service depuis quelques années.**

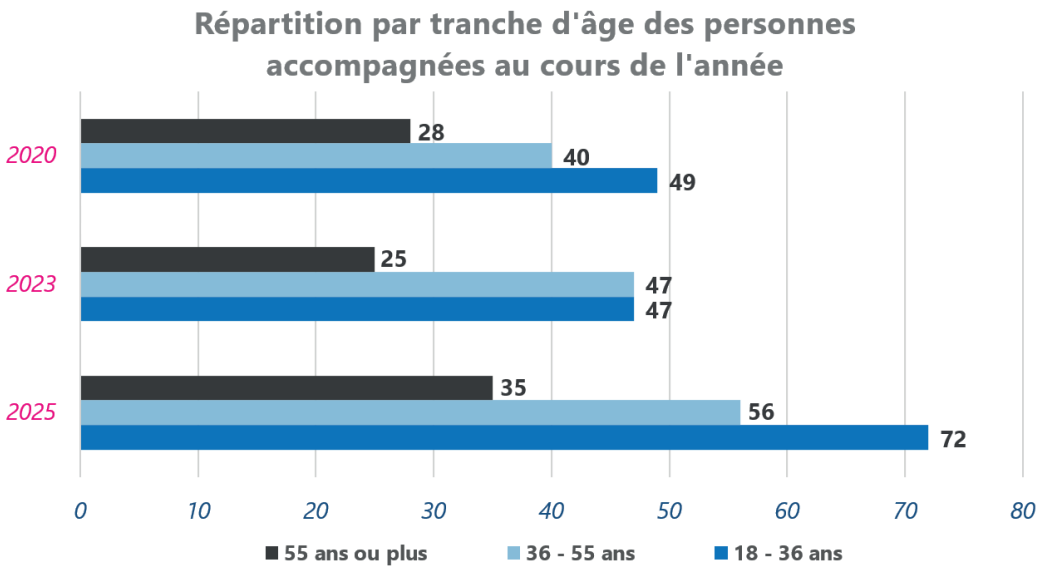

Au niveau national, selon les données sur handidonnées.fr, les déficiences intellectuelles et les personnes en situation de handicap psychique sont les handicaps les plus représentés en SAVS. Nous n'avons pas de données précises au niveau de notre SAVS puisque nous n'avons pas accès au dossier médical des personnes. Nous constatons que le public accompagné présente une grande diversité de profils, tant en termes de capacités que de besoin d'accompagnement. Pour cette raison, l'accompagnement se veut personnalisé.

Nous constatons que les personnes que nous accompagnons ont des difficultés relevant :

- de troubles psychiques
- de troubles cognitifs
- de déficience intellectuelle
- d'incapacités physiques, motrices ou sensorielles
- de difficultés d'insertion sociale (handicap social).

Cette dominante est généralement assortie de difficultés associés (budgétaires, relationnelles…) : **29% bénéficient d'une mesure de protection (contre 38% en 2024)**. Les situations administratives sont souvent complexes et peuvent nécessiter un accompagnement soutenu dans l'ouverture et le maintien des droits, la relation avec les institutions et organismes sociaux.

Parmi les personnes accompagnées, **elles sont 71% à vivre en logement autonome**. 26% vivent dans leurs familles et environ 3% des personnes accompagnées vivent en structure comme une maison relai, un foyer d'hébergement pour travailleur ESAT, une résidence autonomie… Certaines situations font état de fragilités importantes liées à l'accès au logement, au maintien dans le logement ou à des ruptures de parcours. Le SAVS intervient afin de limiter les risques de perte de logement et d'éviter les situations de rupture.

La grande majorité des personnes accompagnées vivent seules et n'ont parfois plus aucun entourage familial et amical. **Le manque de transports en milieu rural et les difficultés de mobilité que peuvent rencontrer les personnes accentuent d'autant plus cet isolement.** Seulement 17% des personnes ont un véhicule personnel. 29% des personnes accompagnées ont accès et peuvent utiliser les transports en commun. Un grand nombre de personnes sont donc totalement isolées et ne peuvent se déplacer aisément.

Le public accompagné rencontre globalement des difficultés importantes qui entravent toute possibilité d'insertion professionnelle pour 58% des personnes. 23% des personnes accompagnées bénéficient toutefois d'un accompagnement pour leur insertion professionnelle (contre 16% en 2024). 12% des personnes accompagnées sont en emploi : 7% travaillent en milieu protégé et 5% en milieu ordinaire de travail.

LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le SAVS contribue à la réalisation du projet de vie des personnes accompagnées orientées par la MDPH en recueillant leur adhésion. L'intervention du service se situe la plupart du temps au domicile des personnes accompagnées ou tout autre lieu convenu avec la personne.

Durant son parcours, la personne accompagnée est suivie par un travailleur social qui est son référent unique au sein du service. **Par une écoute active, il favorise l'expression des désirs et des besoins de la personne qui seront formalisés dans son projet d'accompagnement dit PIA (Projet Individuel d'Accompagnement) co construit avec elle.** Ce document est un contrat qui précise les objectifs de l'accompagnement, les moyens mis en œuvre dans leur temporalité, la place des partenaires le cas échéant, il est révisé une fois par an ou plus souvent si nécessaire.

Au 31/12/2025, 92% des personnes accompagnées disposaient d'un projet personnalisé formalisé et pour ¾ d'entre eux, le projet avait été réévalué dans l'année 2025. Pour 38% des personnes accompagnées, cela correspond à leur premier PIA.

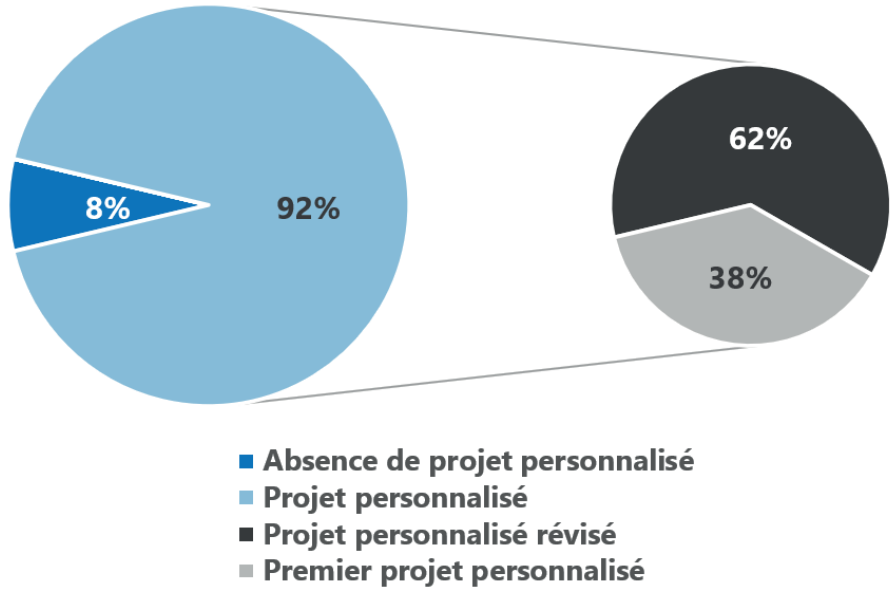

L'accompagnement repose sur **l'individualisation de la prise en charge, l'adaptation et la diversification des réponses aux besoins, capacités et aspirations de chacun.** L'accompagnement est individuel et personnalisé : d'une personne à l'autre, la proposition est différente, autant au niveau du suivi individuel qu'au niveau des activités proposées par le service.

SAVS
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Le PIA, fil rouge de l'accompagnement, peut porter sur de nombreux axes d'intervention. Il est révisé au moins une fois par an avec la personne ou plus régulièrement si nécessaire.

Il porte sur les items suivants :

ALIMENTATION
Développer son autonomie pour la préparation et la prise des repas
Mener un travail sur l'équilibre alimentaire
LOGEMENT
Accéder au logement
Adapter son logement à sa situation de handicap
Investir son logement (mobilier, organisation ...)
Entretenir son logement
SANTÉ
Veiller à la mise en place et à la continuité du suivi médical
Prendre soin de soi
EMPLOI / FORMATION
Orienter et / ou accompagner vers un projet de formation / projet professionnel
VIE SOCIALE
Développer l'autonomie dans les déplacements
Rompre l'isolement social et encourager la socialisation
Etre soutenu pour maintenir / restaurer des liens familiaux / sociaux
Travailler la parentalité
Favoriser l'accès à la citoyenneté
ADMINISTRATIF ET BUDGETAIRE
Bénéficier d'un soutien dans les démarches administratives
Bénéficier d'un soutien pour la gestion du budget

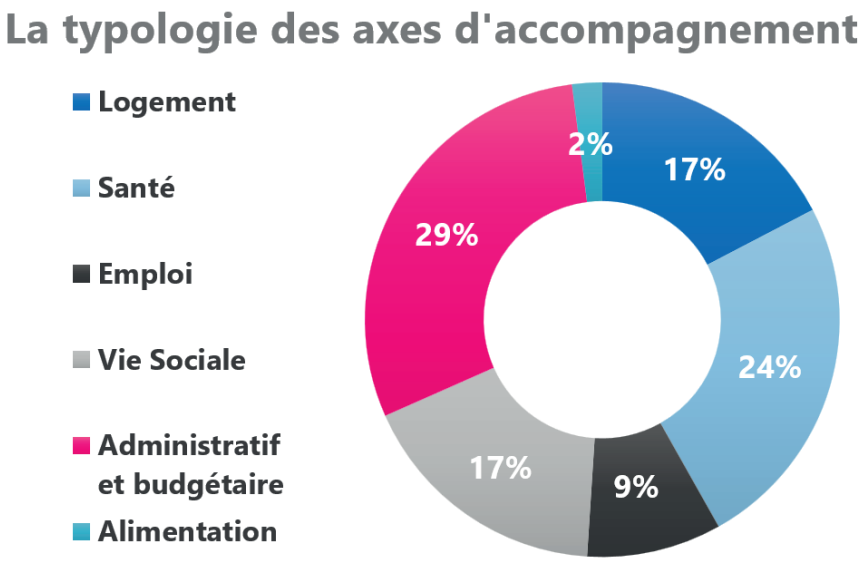

On peut voir que l'accompagnement porte en grande majorité sur 3 domaines pré dominants : le soutien administratif et budgétaire (29% contre 32% en 2024), la santé (24% contre 21% en 2024) le logement (17%, même chiffre qu'en 2024) ainsi que la vie sociale (17% versus 15% en 2024). Ces chiffres ne font que confirmer le ressenti et les constats de l'équipe éducative.

Sur les volets administratifs et budgétaires, les demandes des personnes accompagnées sont très importantes (concernait 29% des entretiens en 2023 contre 32% en 2024). Le service intervient auprès de la personne par l'apport de conseils, l'aide à la compréhension des courriers, le remplissage de documents et surtout l'aide à la réalisation de démarches en ligne de plus en plus chronophages. Sur ce plan, l'autonomie n'est pas toujours possible. Nous accompagnons alors à la mise en place de mesure de type MASPE ou mesure de protection juridique, qui peuvent être mal accueillies par les personnes accompagnées. Des ateliers d'aide à la gestion budgétaire peuvent être proposés aux personnes afin de faciliter leur quotidien mais aussi de lever tous les aprioris et freins que peuvent susciter les mesures comme des tutelles ou curatelles.

Concernant la santé, les personnes accompagnées sont souvent concernées par des problématiques de santé chroniques, des troubles psychiques nécessitant un suivi médical régulier, des difficultés d'accès mais aussi d'adhésion aux soins. Il peut s'agir d'accompagner la personne à trouver un professionnel de santé et parfois, les difficultés de la personne nécessitent un accompagnement physique de la part des professionnels : rassurer la personne, l'aider à exprimer ses besoins, reformuler les dires des professionnels de santé. Les difficultés d'accès aux soins sont très prégnantes sur le territoire. L'isolement géographique des personnes et le manque de transport accentuent encore davantage ce phénomène. Les accompagnements physiques aux rendez vous sont parfois nécessaires et nécessitent des déplacements importants de la part de l'équipe éducative.

Sur l'axe logement, l'accompagnement vise à développer l'autonomie dans les compétences de vie quotidienne (ménage, organisation, sécurité domestique). Le soutien par le service permet le maintien dans le logement par l'apport de conseils pour l'entretien dans le logement, en terme d'organisation et de mise en place de routines adaptées, la veille administrative et financière et la coordination avec les services comme les bailleurs sociaux par exemple.

Enfin, concernant la vie sociale, les personnes rencontrées rencontrent fréquemment des situations d'isolement social et des difficultés relationnelles. Il s'agit de les soutenir dans l'accès aux activités de loisir, culturelles ou citoyennes.

EQUIPE ET ORGANISATION

Le service emploie 13.42 ETP, dont 7 ETP de référents éducatifs, psychologue, responsable de service, animateur en audio visuel. La direction, la direction administrative et financière ainsi que le technicien informatique et l'agent d'accueil sont des postes mutualisés sur l'association.

Les transmissions au sein de l'équipe sont réalisées au fil de l'eau grâce au logiciel interne dédié. Les échanges sont quotidiens dans le service. Toutefois, des temps de réunions sont organisés.

Concernant le suivi en interne des dossiers, des Commissions d'Evaluation des PIA (dites CEPIA) sont mises en place tous les 3 mois avec chaque référent éducatif, la responsable de service, le psychologue, les personnes en charge de la vie sociale et des activités.

Il s'agit d'échanger sur chaque situation, comment l'accompagnement se déroule t-il, sur quel axes d'intervention, quelle est la fréquence des échanges, comment la personne s'investit-elle dans son suivi, participe t-elle aux activités, la personne progresse-t-elle sur son autonomie… ?

L'objectif est de mener une ensemble une réflexion sur l'accompagnement, est-il pertinent, d'autres propositions doivent -elle être faites à la personne ?

SAVS
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Des réunions de service sont également mises en place, **en 2025, on comptabilise 14 réunions de service**. Ces rencontres permettent de faire le point sur le nombre de personnes suivies par le service et les fins d'accompagnement en cours. Une présentation des nouvelles demandes est également faite : une première évaluation des besoins permet de valider ou non un accompagnement.

Un point est également fait sur la réalisation des activités ou celles à venir. Il s'agit enfin de travailler sur l'organisation du service, les outils utilisés, les procédures à mettre en place ou à réviser…

La formation de l'équipe est également au cœur de notre accompagnement.

En 2025, l'équipe a participé à une formation sur les Troubles du Spectre de l'Autisme et toute l'équipe est désormais formée aux Premiers Secours en Santé Mentale.

Les professionnels du SAVS ont également participé à des actions ponctuelles : participation à une journée de sensibilisation aux violences à l'encontre des femmes en situation de handicap organisée sur le territoire, visio de présentation de la PCH par la coordinatrice de la MDPH 55, action autour du thème « autisme et consentement » organisée par le GEM autisme, webinaire « les outils de la CAF », participation aux webinaires de l'autonomie, formation sur l'outil viatrajectoire, rencontre avec le CIDFF, le service de médiation familiale, les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie…

Des temps de synthèses avec des partenaires sont également organisés. L'année a été marquée par un travail de coordination soutenu avec les partenaires du territoire, indispensable à la qualité et à la continuité de l'accompagnement. Ces rencontres permettent une mise en réflexion des situations et également d'adapter les réponses aux besoins des personnes accompagnées.

14 synthèses ont été organisées autour de situations individuelles.

Des temps d'échanges avec des professionnels ont également été organisés, comme avec la MDPH, les organismes tutélaires ou d'autres partenaires (ex : Rencontre avec les Intervenants Sociaux en Commissariat et gendarmerie, rendez vous avec une médiatrice familiale…).

Enfin, de l'Analyse des Pratiques Professionnelles est mise en place, elle permet d'offrir un espace de parole important dans l'équipe, de prendre du recul par rapport aux situations difficiles, de prendre le temps d'échanger au sein de l'équipe.

6 séances d'Analyse des Pratiques Professionnelles ont été mises en place en 2025.

ATELIERS MENÉS AU COURS DE L'ANNÉE

Le suivi individuel des personnes est ponctué d'ateliers collectifs que le service propose dans l'objectif notamment de palier les problématiques d'isolement social.

Chaque situation est évoquée en CEPIA (Commission d'Evaluation des Projets Individuels d'Accompagnement) où la responsable de service, les professionnels du pôle animation et vie sociale, la psychologue et la référente éducative de la situation sont présents et échangent sur chaque situation. Il est question de proposer des temps collectifs en fonction des besoins repérés par l'équipe (relation à l'autre, confiance en soi, image de soi, socialisation…).

Ces actions sont principalement destinées à :

- Apporter une dynamique de groupe chez les personnes accompagnées (atelier musique, théâtre)
- Créer des échanges/du lien social, mais également une connaissance des divers dispositifs du territoire et l'ouverture à la culture (expositions)
- Partager de moments conviviaux (fête de fin d'année)
- Lutter contre l'isolement
- Travailler sur l'image de soi/l'estime de soi : ciné débat , théâtre, festival Mai'Scènes

Ces actions sont principalement destinées à :

- Créer du bien être chez les personnes et concourir à leur épanouissement personnel (atelier théâtre)
- Favoriser l'expression artistique, la créativité, améliorer la concentration (atelier écriture et musique)
- Créer un espace d'échange sûr et bienveillant et faciliter la transmission des savoir-faire de chacun (atelier créatif, jeux de rôles, escape game, déjeuner inter-GEM…)
- Aborder le concept d'hygiène personnelle
- Développer l'équilibre alimentaire : ateliers cuisine
- Acquérir de nouvelles compétences pur mieux gérer son budget (atelier budget).

Année 2025	Nombre d' activités	Nombre de participants	Nombre de personnes par activité	Nb. pers. ayant participé au moins une fois
Janvier	10	48	4,80	27
Février	11	35	3,18	25
Mars	15	66	4,40	30
Avril	17	62	3,65	20
Mai	8	39	4,88	26
Juin	13	58	4,46	33
Juillet	12	49	4,08	30
Août	7	22	3,14	13
Septembre	13	32	2,46	22
Octobre	8	19	2,38	14
Novembre	5	9	1,80	9
Décembre	5	25	5,00	25
TOTAUX	124	464	3,69	59

Perspectives 2026

- Adapter l'offre de service aux besoins du public et répondre aux demandes d'orientations de la MDPH. Une réflexion sur l'ouverture de place SAVS Renforcé est engagée avec la MDPH.
- Améliorer l'évaluation des capacités des personnes orientées vers le service afin de faciliter l'identification d'objectifs d'accompagnement en co construction avec le bénéficiaire
- Formaliser la politique bientraitance et éthique avec la mise en place d'outils de communication et de traçabilité,
- Diffuser l'information portant sur la possibilité de désigner une personne de confiance et de rédiger des directives anticipées
- Améliorer la gestion des événements indésirables et mettre en place une procédure et des outils sur le suivi des plaintes et réclamations

L'Equipe du SAVS remercie ses Partenaires et son Financeur pour leur actif et précieux soutien.

SAVS
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Emploi Accompagné Meuse

Présentation du dispositif EA

Le dispositif d'Emploi Accompagné (EA) est un levier clé de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Dans la Meuse, il est déployé via l'Emploi Accompagné Meuse (EAM), créé en 2017 par l'AMIPH, qui propose un accompagnement de proximité adapté au territoire pour les bénéficiaires et les employeurs publics et privés.

Depuis le 1er janvier 2025 et l'intégration du dispositif Objectif Emploi Meuse (OEM), l'EAM est composé d'une coordinatrice de plateforme, également conseillère référente de parcours, de deux conseillers référents de parcours (un à temps plein et un à temps partiel), d'une psychologue du travail et d'une psychologue clinicienne.

AVANT PROPOS

L'Emploi Accompagné facilite l'accès, l'intégration et le maintien en milieu ordinaire grâce à un accompagnement individualisé et durable, à la fois professionnel et médicosocial. Le suivi en situation de travail et la coopération étroite avec les employeurs sont essentiels pour sécuriser les parcours et favoriser une inclusion durable.

L'accompagnement se poursuit en situation de travail, avec des interventions adaptées aux besoins de la personne et de l'environnement professionnel : visites sur site, aide à la prise de poste, mise en place de compensations du handicap, appui en cas de difficulté et suivi dans la durée, sans limite prédéfinie. L'objectif est de sécuriser le maintien dans l'emploi et de favoriser l'autonomie progressive de la personne.

Le dispositif d'Emploi Accompagné intervient aussi auprès des centres de formation afin d'assurer le suivi des bénéficiaires et de veiller au bon déroulement de leur parcours jusqu'à l'obtention d'une qualification, en lien avec un réseau de partenaires indispensable.

Les principaux prescripteurs de l'Emploi Accompagné sont la MDPH (via la CDAPH) et le RPE, France Travail, Cap Emploi, les missions locales. Ils orientent vers l'EA des personnes en situation de handicap nécessitant un accompagnement renforcé vers l'emploi. Les prescripteurs sont les portes d'entrée du dispositif. Ils assurent que l'Emploi Accompagné est mobilisé au bon moment, pour les personnes qui en ont réellement besoin, dans une logique de parcours coordonné et sécurisé.

PUBLICS

Sur l'année 2025, **98 personnes ont été accompagnées**, **27 bénéficiaires sont sortis du dispositif après signature de l'engagement**. Par ailleurs, **24 personnes étaient inscrites sur liste d'attente, 11 personnes ont été rencontrées et 16 personnes ont été refusées**.

Au 31/12/2025, **71 personnes sont suivies**, dont 3 en veille, soit 68 en accompagnement actif.

L'AMIPH est porteuse de la plateforme Emploi Accompagnée en Meuse.

Indicateurs	Effectif
Nombre total de personnes accompagnées	71
Dont personnes en veille	3
Personnes en accompagnement actif	68

Durée d'accompagnement

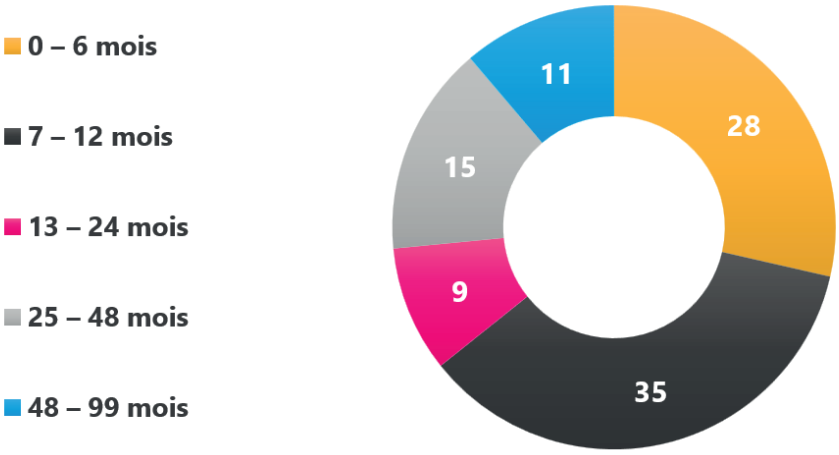

La durée d'accompagnement est de 20 mois en moyenne.

Motifs de sortie

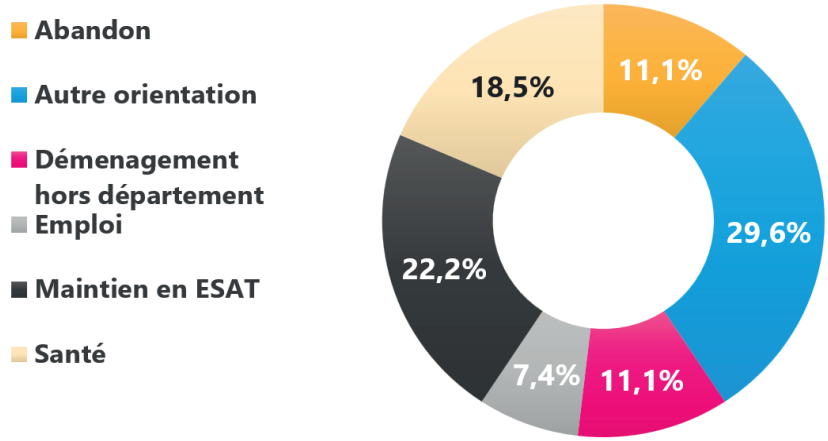

BILAN EMPLOIS, FORMATIONS ET PRESTATIONS

Catégorie	Total de personnes	Dont démarré / signé en 2025
Emploi	77 personnes en emploi	59 contrats signés en 2025
Formation	20 personnes en formation	10 formations commencées en 2025

Le taux d'emploi est de 84,5 % au 31/12/2025, à noter :

- 12% dans la fonction publique
- 15% en IAE
- 30% en entreprise adaptée

EAM Emploi Accompagné Meuse

PARCOURS D'INSERTION DES BENEFICIAIRES

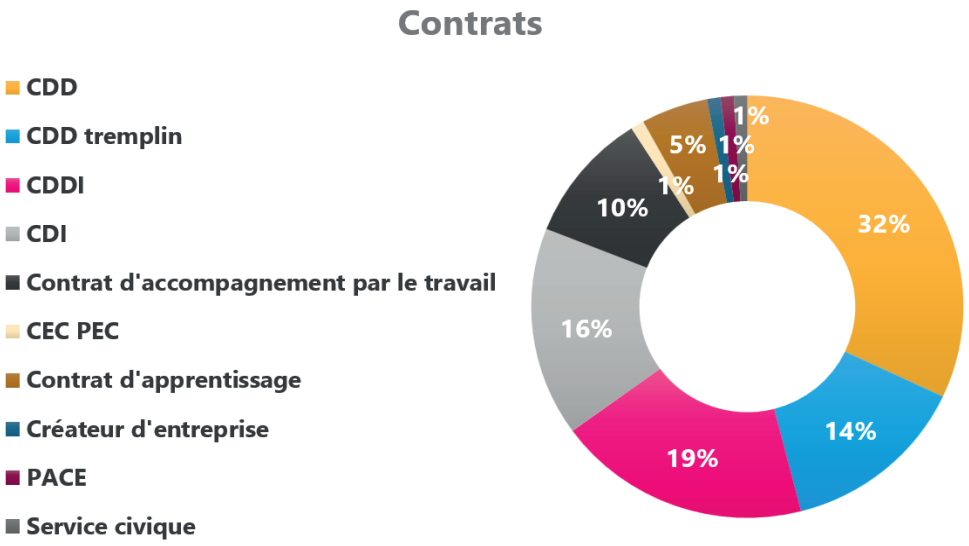

Prestations	
PMSMP	28
PAS	1
Aide au parcours	4
DuoDay	4
EDIP / PTAH	3
MISPE	7
Ateliers collectifs	1
AS TND	1
BRSA	2
PACEA (Mission Locale)	1
PTAH	4
OCB	1
Formations	
Bac Pro	1
BEP	1
BTS	1
CAP	2
Certification	3
CPJEPS	2
CQP	1
E2C	2
OCB	1
PAMOFIP	3
Remobilisation	1
Titre Pro	2

52% des prestations sont de PMSMP

RÉCAPITULATIF DES DOSSIERS SANS SUITE EN 2025

Motifs des dossiers sans suite	*Nombre de personnes*
Décision des partenaires	10
Refus de la personne	5
Demande du prescripteur	1
TOTAL	16

DONNÉES DU PUBLIC ACCOMPAGNÉ SUR LE DISPOSITIF

Répartition par âge

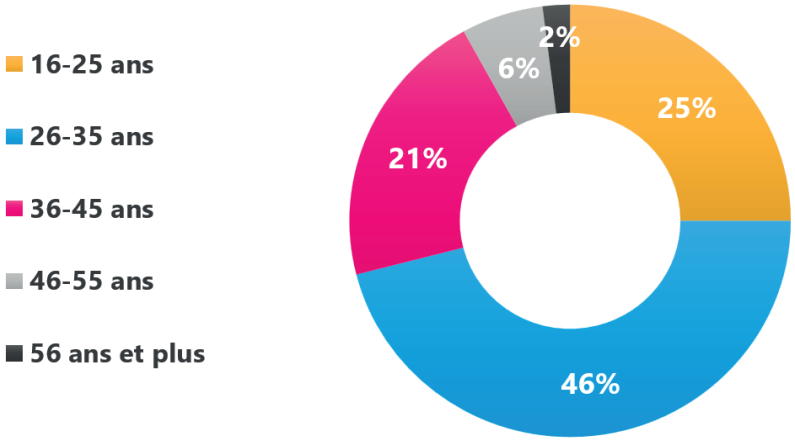

Répartition par sexe

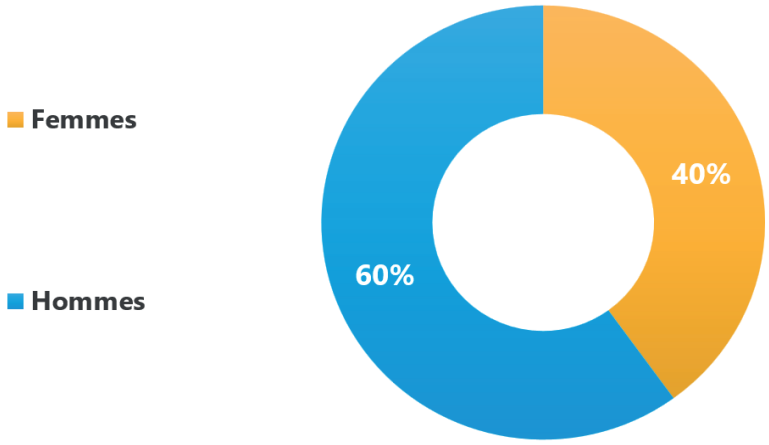

Répartition par secteur géographique

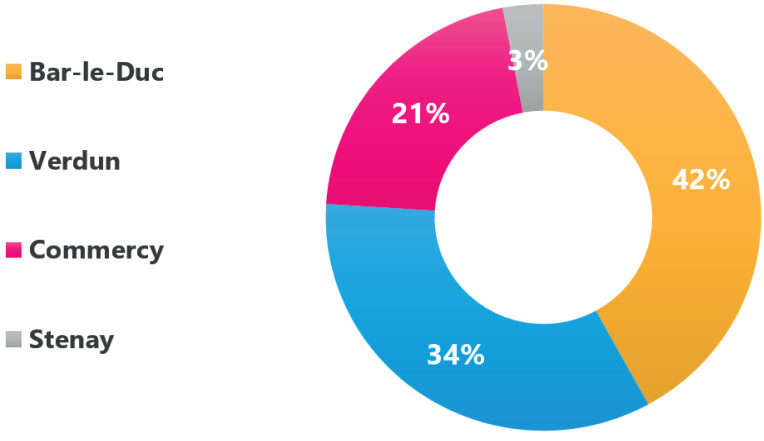

Typologie du handicap

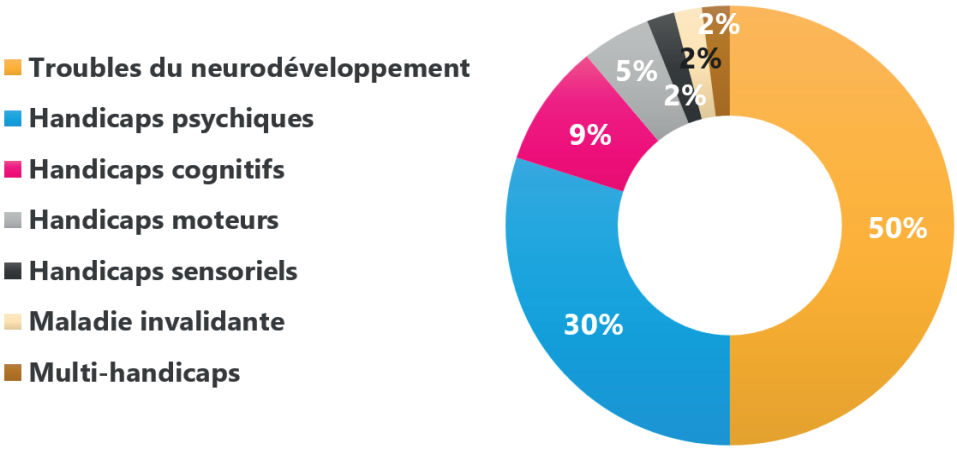

Niveau de formation

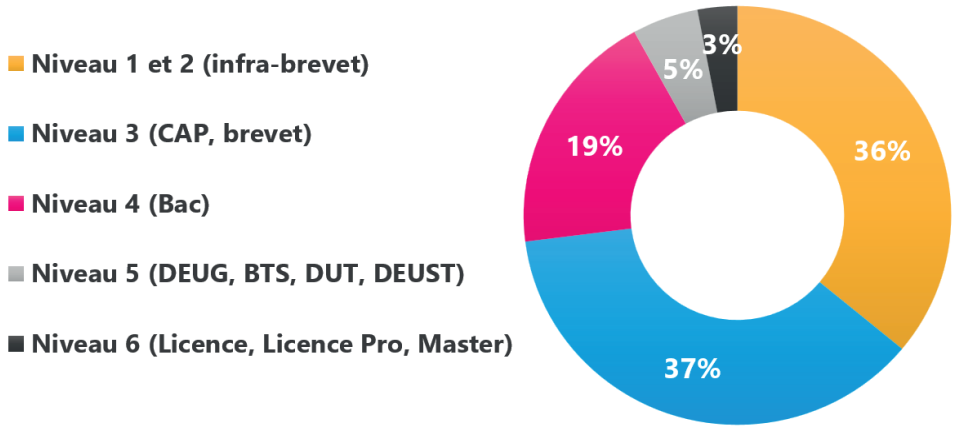

EAM
Emploi Accompagné Meuse

Perspectives 2026

- Au 1er janvier 2026, le dispositif sera piloté par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle et financé conjointement par l'État, l'AGEFIPH (secteur privé) et le FIPHFP (fonction publique).
- Poursuite de l'application du décret édictant les règles de fonctionnement de l'EAM
- Réflexion sur la montée en compétences des COREP via un parcours certifiant
- Poursuite du travail partenarial
- Mise en place d'ateliers collectifs : pairaidance

L'Equipe du dispositif « Emploi Accompagné » renouvelle ses remerciements en direction des Employeurs, de ses Partenaires, des Décideurs et des Financeurs pour leur soutien.

amiPh
Association Meusienne pour l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap

«Je», ou l'accompagnement socioprofessionnel

Créé et animé par l'AMIPH depuis 2012, le Dispositif « Je » est financé par le Conseil Départemental. Sa proposition d'accompagnement spécifique le positionne en ressource importante. Ce dispositif s'adresse à des personnes en situation de handicap à la recherche d'un emploi et ou d'une formation rencontrant des freins professionnels et médico-sociaux importants, bénéficiaires ou non du RSA.

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF ET DU NOUVEAU MARCHÉ

Le Dispositif Je existe depuis plus de 10 ans avec le soutien du Conseil Départemental de la Meuse. Notre action a été renouvelée pour une période de 3 ans à compter du 01/07/2024 en retour à une réponse à un appel d'offre.

Ce bilan présente la période du 01/07/2024 au 31/12/2025 soit 18 mois.

Le dispositif Je continue à s'adresser à des personnes en situation de handicap à la recherche d'un emploi rencontrant des freins professionnels et médico-sociaux importants, bénéficiaires ou non du RSA.

Le nouveau marché met l'accent sur le public bénéficiaire du RSA avec des objectifs quantitatifs de prise en charge à savoir que le public RSA doit représenter dans notre portefeuille départemental :

- **50% du public actif pour la période du 01/07/2024 au 31/12/2024.**
- **70% du public actif à compter du 01/01/2025.**

L'orientation vers notre dispositif a changé du fait que l'ensemble des prescriptions doit être adressé au Département pour étude et validation. La possibilité de recourir à un entretien avec notre psychologue clinicienne existe toujours via une sollicitation du Département.

En termes d'objectifs, il nous est demandé de suivre de façon continue 90 personnes (45 nord, 45 sud) reconnues travailleur en situation de handicap, en cours de renouvellement ou étant en démarche réelle d'obtention de ce statut (possibilité de 10 personnes sur le département parmi les 90 suivis actifs demandés). Il est donc important de constituer des listes d'attente pour permettre ce maintien des objectifs. L'objectif de veille (hors portefeuille actifs) est de 10 personnes sur le département.

Cofinancé par l'Union européenne

LE DÉPARTEMENT meuse

L'équipe dispo Je, sous la direction de l'AMIPH, est constituée de :

- **2 référentes de parcours : Nord /Sud**
- **1 psychologue clinicienne**
- **1 directrice déléguée**

Nos référentes de parcours interviennent dans les l**ocaux de l'AMIPH : Bar Le Duc, Verdun, Commercy** et se déplacent sur des lieux extérieurs pour être au plus près du public.

Une stratégie de communication a été mise en place dés le démarrage de ce nouveau marché afin que l'ensemble des prescripteurs continue à nous orienter du public.

L'équipe de dispositif Je travaille en **étroite collaboration avec l'ensemble du SPE, les équipes du Département notamment avec l'équipe dédiée RSA Nord.**

Une **collaboration s'est également mise en place avec notre référente FSE du Département** afin de respecter les obligations administratives liées à ce marché.

Nous identifions sur la période du 01/07/2024 au 31/12/2025

Total dossiers traités	200
Total sorties	113
Total actifs au 31/12/2025	85 / 90
Dossiers actifs Nord	42 / 45
Dossiers actifs Sud	43 / 45
Total RSA/actifs	75 / 85
Pourcentage RSA/actifs	88%
RSA Nord et pourcentage	40 / 42 soit 95%
RSA Sud et pourcentage	35 / 43 soit 81%
Total dossiers et veille	2 / 10
Dossiers en veille Nord	0 / 5
Dossiers en veille Sud	2 / 5

BILAN QUANTITATIF

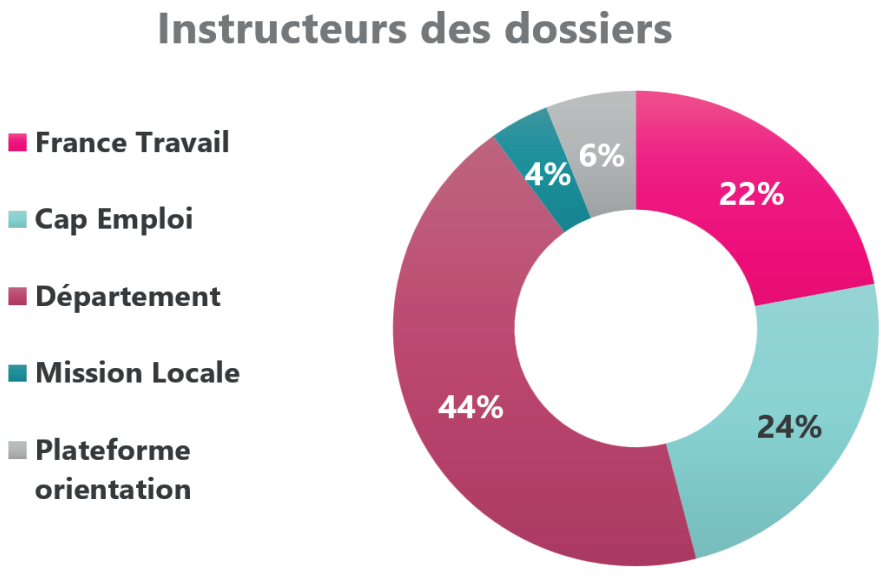

Au niveau départemental, on remarque que les principaux prescripteurs sont le **Département Cap emploi et France Travail**

Il est également important de préciser que l'ensemble des bénéficiaires du dispositif Je est inscrit à France Travail du fait de la loi Plein emploi qui a rendu l'inscription, obligatoire pour toute personne déclarant rechercher un emploi avec un accent mis sur les bénéficiaires du RSA et ayant droit de cette allocation.

A noter également, qu'il n'est plus possible de suivre des personnes bénéficiant de la modalité Global France Travail du fait du financement FSE.

La majorité des bénéficiaires est accompagnée par France Travail.

Ce constat devient une généralité à partir du 01/01/2025 du fait de la loi plein emploi (Inscription obligatoire à France Travail pour toute personne bénéficiant du RSA ou déclarant rechercher un emploi).

DONNÉES SUR LE PUBLIC

- Les hommes représentent **46% des publics, soit 85 personnes** ;
- Les femmes quant à elles, représentent **54 % des suivis, soit 98 personnes**.

Typologie par sexes

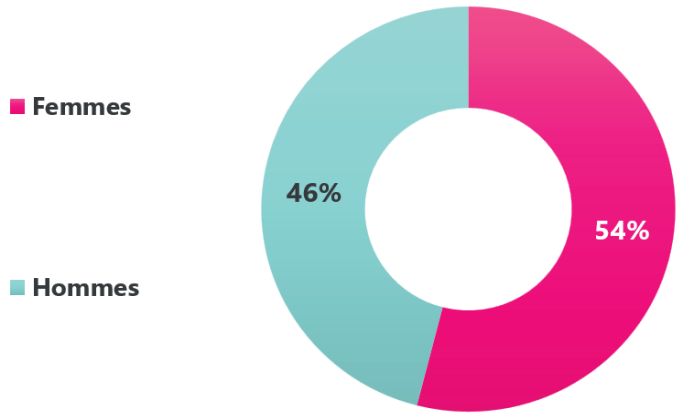

Les tranches d'âge :

- 18 - 30 ans : **35 personnes à hauteur de 19%,**
- 31- 40 ans : **38 personnes à hauteur de 21%,**
- 41 à 50 ans : **52 personnes, à hauteur de 28%,**
- 51- 60 ans : **56 personnes à hauteur de 31%,**
- 61 ans et plus : **2 personnes à hauteur de 1%.**

Typologie des âges

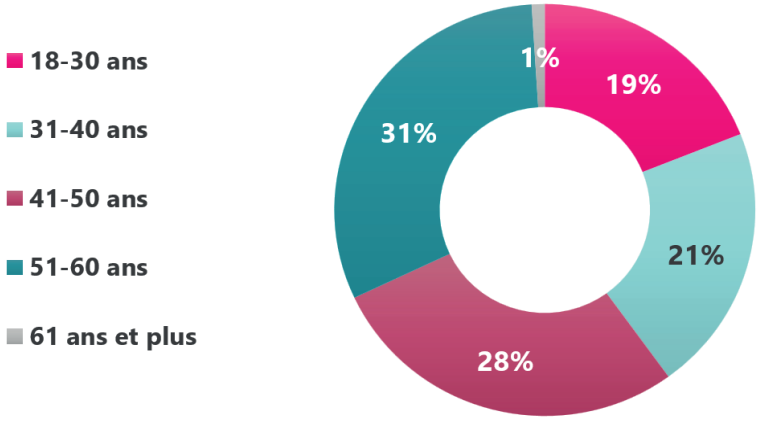

Typologie du handicap :

Les personnes suivies présentent essentiellement **un handicap moteur pour 67 personnes soit 37%, une maladie invalidante pour 76 personnes soit 42%.**

A noter que nous sommes sur du déclaratif. Bon nombre de personnes suivies présentent plusieurs pathologies. Depuis quelques années, nous remarquons également une augmentation de personnes présentant des troubles psychiques non diagnostiqués et traités.

Typologie par handicap

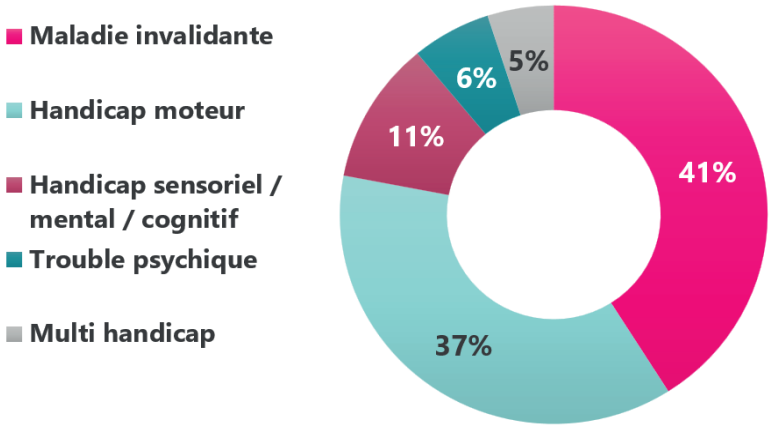

Concernant les personnes suivies sans RQTH , elles sont à la marge.

Pour le Nord, **6 personnes concernées** (1ere demande en cours ou en cours de renouvellement)

Pour le Sud , pas de personne concernée.

En sachant que le fait de ne pas avoir de reconnaissance pose un probléme dans la saisie dans ma démarche FSE du fait que la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé est le critére d'éligibilité à notre dispositif

Bassin de rattachement :

- Bar le duc pour **57 personnes soit 29%,**
- Commercy pour **51 personnes soit 26%,**
- Verdun pour **73 personnes soit 36%,**
- Stenay pour **19 personnes 9 %**.

Bassin départemental de rattachement

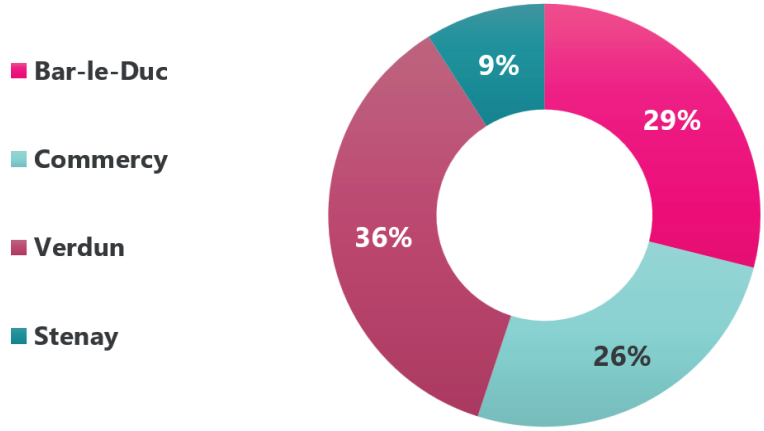

Niveau de formation :

58 % des personnes suivies soit 107 personnes ont un niveau CAP et **22% soit 40 personnes** n'ont aucune qualification.
Nb : nous remarquons une progression du public sans qualification avec des difficultés à l'apprentissage.

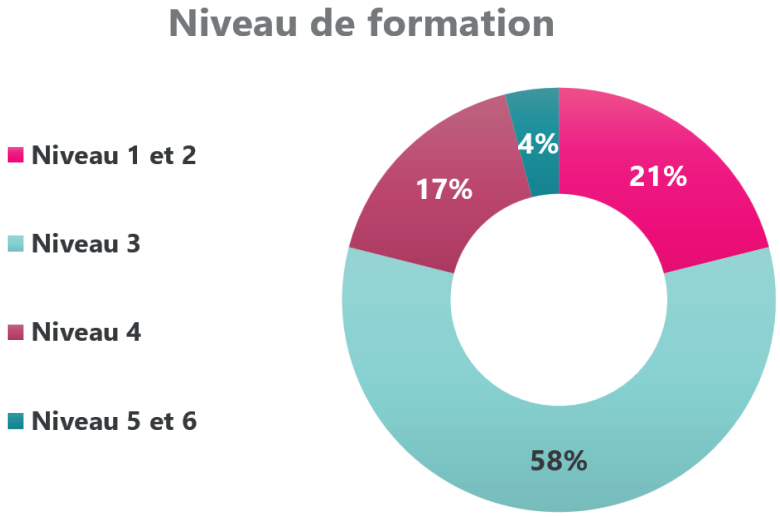

Période d'inactivité professionnelle :

Le public accompagné est très éloigné de l'emploi du fait d'un temps d'inactivité conséquent. Si nous regroupons les catégories, **entre 2 et 5 ans, entre 5 et 10, + de 10 et jamais travaillé, nous retrouvons 72% du public accompagné soit 131 personnes**.

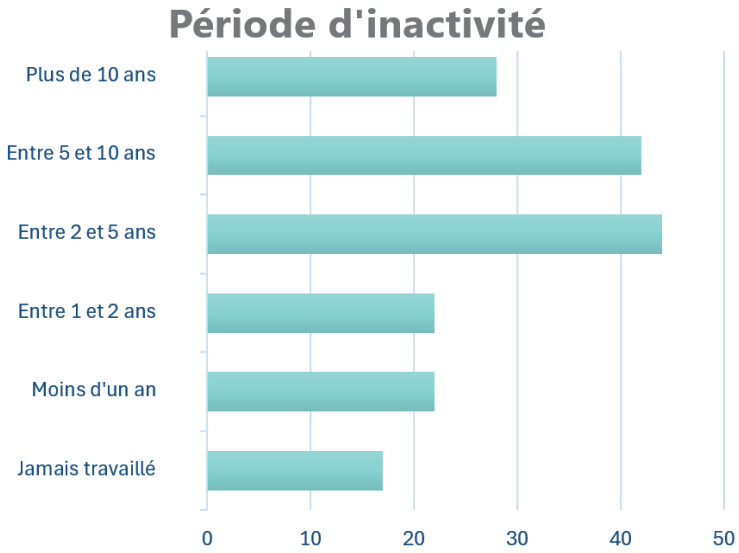

Durée d'accompagnement :

La durée d'accompagnement est une variable qui a changé avec le nouveau marché. En effet, il nous est demandé d'avoir une attention particulière sur la durée de l'accompagnement qui ne doit pas s'étendre sur de longues périodes et de systématiquement donner le relais si une personne est en emploi et/ou en formation.

En cas de non-adhésion de la personne, nous devons en référer immédiatement aux CTI afin qu'une évaluation de la situation de la personne soit faite.

Actuellement, **nous sommes sur une valeur de 6 à 18 mois pour 56% des dossiers suivis**, à noter que nous ne sommes plus que sur 4% de personnes suivies depuis + de 36 mois.

Ressources financières :

Sur les 200 dossiers traités, nous pouvons recenser **141 bénéficiaires du RSA soit 71%**

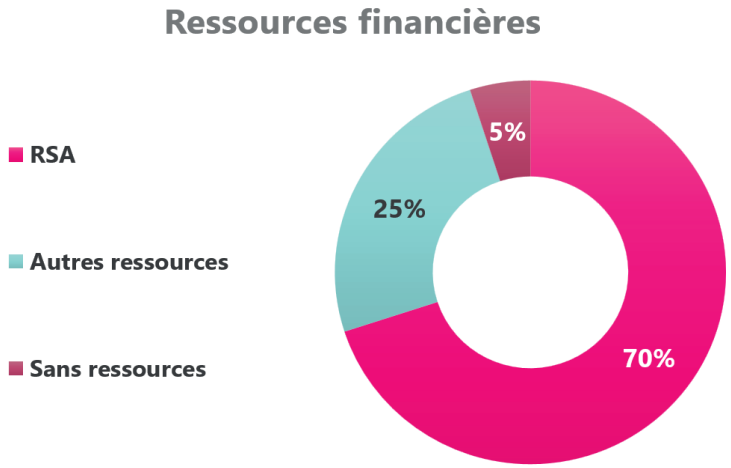

BILAN QUANTITATIF

Les équipes techniques :

Des **équipes techniques** sont réalisées régulièrement en présence des prescripteurs, du CTI de secteur et du référent de parcours dispo Je.

Sur la période dite :

- **6 Bar Le Duc**
- **6 Commercy**
- **7 Verdun**

Des réunions **d'équipe internes à l'AMIPH** sont réalisées afin de faire le point sur la dynamique de l'équipe et l'ajustement des accompagnements sur le plan individuel et départemental.

Les outils utilisés : Sur la période du 01/07/2024 au 31/12//2025, nos référentes de parcours ont utilisé des outils internes et externes afin de travailler au mieux l'insertion professionnelle et sociale des personnes suivies.

Mission bénévolat : l'inscription, basée sur le volontariat, sur cette plateforme est proposée systématiquement lors de l'établissement du CER.
Au 31/12/2025, **24 missions bénévolat** ont été réalisées **13 personnes suivies** étaient inscrites.

A noter également, que nos référentes de parcours sont identifiées sur la plateforme DORA ainsi que la plateforme inclusion. Elles assistent régulièrement aux cafés de l'insertion et à tout échange partenarial leur permettant d'apporter des solutions à leurs bénéficiaires.

LES SORTIES

Au 31/12/2025 : **113 personnes sont sorties** du présent dispositif soit :

17 sorties pour non-intégration **soit 15%**

- **2 à la demande du Département**
- **1 erreur d'orientation**
- **6 hors périmètre**
- **8 à la demande de la personne**

32 sorties pour emploi **soit 28%**

- **16 CCDI**
- **11 CDD**
- **5 CDI**

11 sorties pour obtention AAH **soit 10%**
3 sorties pour invalidité **soit 3%**
1 sortie pour retraite **soit 1%**
8 sorties pour formation **soit 7%**
4 sorties pour déménagement hors département **soit 3%**
7 sorties pour non-respect du CER **soit 6%**
30 sorties pour réorientation **soit 27%**

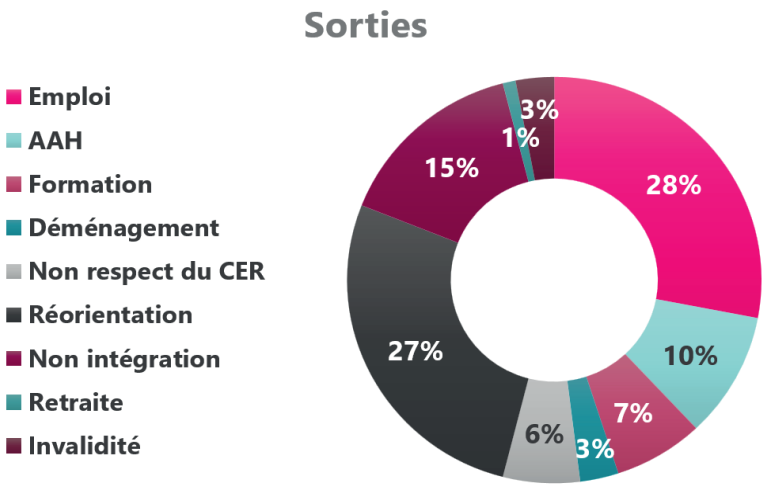

Il a noté que le nombre de sorties pour emploi devrait être supérieur, néanmoins, nous sommes dans l'obligation d'attendre un certain délai pour sortir la personne (3 mois à compter de la signature du contrat puis la notification de réorientation). Il y a donc un delta « positif » dans le nombre de sorties.

En effet, au 31/12/2025, nous pouvons établir un prévisionnel supplémentaire de sorties sur les axes emploi et AAH à savoir :

12 sorties potentielles pour emploi (9 CCDI - 2 CDD -1 CDI)

3 sorties potentielles pour obtention AAH.

FOCUS sur les veilles :
Nous utilisons la veille généralement pour des personnes en emploi ou en formation afin de prendre le temps nécessaire pour sécuriser la sortie du dispositif.

ZOOM PUBLIC RSA

Sur 200 dossiers traités, **141 personnes sont bénéficiaires du RSA**.

Sur ces 141 bénéficiaires du RSA à l'entrée du dispositif sur le département,
66 personnes sont sorties
14 sorties pour non-intégration **soit 10%**

- **1 à la demande du Conseil Départemental**
- **1 erreur ORP**
- **5 hors périmètre**
- **7 à la demande de la personne**

15 sorties pour emploi **soit 11%**

- **8 en CDDI**
- **2 en CDI**
- **5 en CDD**

9 sorties pour obtention AAH **soit 6%**
4 sorties pour formation **soit 3%**
3 sorties pour déménagement hors département **soit 2%**
4 sorties pour non-respect du CER **soit 3%**
16 sorties pour réorientation **soit 11.5%**
1 sortie pour retraite **soit 1%**

Sorties public RSA

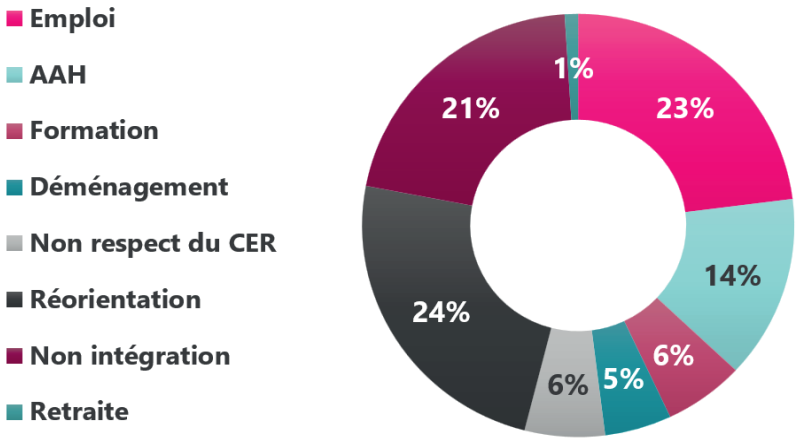

Perspectives 2026

- Respecter les consignes relatives au financement FSE.
- Se former pour une entrée dans le système d'informations France Travail
- Collaborer à l'ensemble des partenaires du réseau public de l'emploi
- S'inscrire dans la continuité de la collaboration avec le département

Cofinancé par l'Union européenne

Association Meusienne pour l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap

Dispositif Alternance Handicap

Depuis 2019, l'AMIPH porte pour l'AGEFIPH le «Dispositif Alternance Handicap» (DAH), et la «Ressource Handicap Formation» (RHF).
Ces dispositifs ont pour objectif de favoriser l'accès à la qualification et à l'emploi des personnes en situation de handicap. Ils s'adressent à un public rencontrant des besoins d'adaptation en fonction de la nature de leur handicap, que ce soit sur leur lieu de formation ou en entreprise. Leur situation nécessite donc une intervention personnalisée et renforcée pour sécuriser leur parcours.

Le DAH accompagne l'accès à l'alternance des personnes reconnues en situation de handicap.

Trois prestations se distinguent :

1. **Diagnostic des besoins**
2. **Préparation à l'accès au parcours de formation en alternance**
3. **Appui à la recherche du contrat en alternance**

RÉSULTATS 2025

Concernant l'activité DAH, **36 personnes** se sont adressées à ce dispositif, dont **30 nouvelles entrées**, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025, ce qui représente **329 heures** d'accompagnement, auxquelles s'ajoutent **10 participations** aux échanges de pratiques régionaux. **30 sorties** ont été enregistrées :

17 pour signatures d'un contrat d'alternance en 2025

3 pour signatures d'un contrat d'alternance en 2024 ayant nécessité un appui ponctuel (consolidation, rupture)

1 pour une formation qualifiante

4 pour un emploi

9 pour un autre motif (raison de santé, décision de justice, abandon de projet, perte de contact, orientation ESAT)

Au niveau de la typologie de handicap, nous pouvons remarquer une représentation marquée des maladies des troubles cognitifs suivie par les handicaps moteurs.

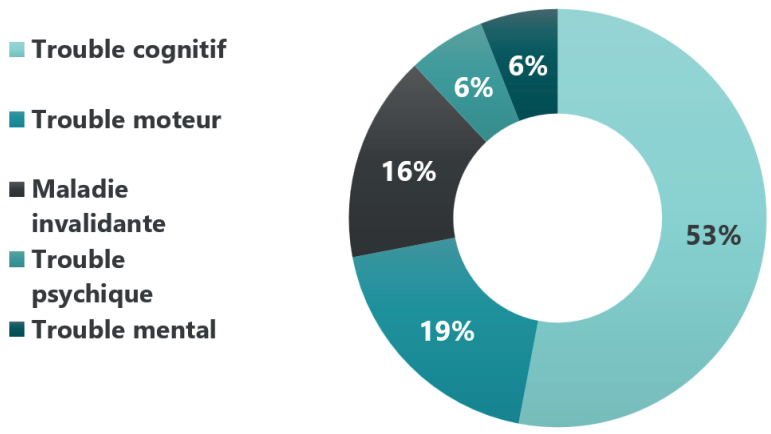

emploi fiphfp handicap

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

Ressource Handicap Formation

Ce dispositif propose deux offres d'appui :

- **L'engagement des organismes de formation dans une démarche d'amélioration continue de leur accessibilité : la RHF propose un accompagnement méthodologique à toutes les étapes de cette démarche de progrès,**
- **L'appui technique aux référents handicap/inclusion des organismes de formation en matière de compensation du handicap.**

En 2025, dans le cadre de l'accessibilité, **93 heures ont été réalisées :**

16 OF ont été démarchés
10 se sont inscrits sur la plateforme RHF Accessibilité
6 ont signé la charte d'engagement
2 ont clôturé leur auto-positionnement

En termes de compensation du handicap, la RHF a accompagné 7 référents handicap/inclusion dans l'identification des problématiques et la recherche de solutions. Pour ce faire, la RHF a guidé ses interlocuteurs dans l'organisation de 13 réunions de concertation regroupant l'ensemble des partenaires possédant les compétences et expertises nécessaires (référents de parcours, CFA, bénéficiaires, experts du handicap, référents en entreprise...).

Elle s'est aussi assurée que la mobilisation des financements, la mise en œuvre et le suivi des aménagements préconisés étaient intégrés au plan d'action.

Elle a aussi dispensé 299 informations-conseils-orientations.

Au total, 57 sollicitations ont été traitées, dont 46 nouvelles entrées pour un total de 325 heures.

Perspectives 2026

Concernant le DAH :

- A la suite des ajustements structurels et conjoncturels de l'AGEFIPH, s'inscrire encore davantage dans une logique de complémentarité avec le droit commun
- Structurer davantage le suivi des accompagnements pour sécuriser les parcours et limiter les ruptures
- Adapter les modalités d'accompagnement aux profils plus complexes (reconversions, troubles psychiques, freins sociaux)
- Renforcer les liens avec les employeurs publics et privés afin de favoriser les recrutements en apprentissage
- Anticiper les impacts de la baisse de l'apprentissage et des évolutions réglementaires sur le dispositif

Concernant la RHF :

- Renforcer la transformation des informations-conseils-orientations en accompagnements approfondis (analyse concertée des besoins et démarche de progrès)
- Poursuivre la mobilisation des référents handicap / inclusion autour du volet accessibilité
- Structurer davantage le suivi des dossiers pour améliorer le taux de finalisation des accompagnements
- Continuer à équilibrer les actions rapides à fort impact et les démarches plus longues et stratégiques pour renforcer la portée de la RHF

3Dlink
Atelier Amiph

L'illectronisme est défini comme la situation d'une personne ne possédant pas les compétences numériques de base (rechercher des informations en ligne, communiquer en ligne, utiliser des logiciels, protéger sa vie privée, résoudre des problèmes en ligne) ou ne se servant pas d'Internet (incapacité ou impossibilité matérielle de l'utiliser).
15 % de la population adulte âgée de 15 ans ou plus est en situation d'illectronisme en France. Les populations les plus touchées par l'illectronisme sont les plus âgés et les moins diplômés.

BILAN DES ACTIVITÉS

L'atelier 3Dlink, c'est **153 heures 30** de formation en 2025 (tout groupe confondu), pour un total de **7 personnes**.

Bar-Le-Duc : **21 ateliers** du 28/01/2025 au 29/04/2025
- soit **73h30** de formation.

Verdun : **23 ateliers** du 28/01/2025 au 29/04/2025
- soit **80h30** de formation.

Le taux de présence moyen pour l'atelier est de **72,13%** pour le groupe de Bar-Le-Duc et de **68,48%** pour le groupe de Verdun

Perspectives 2026

Arrêt des ateliers au 29 Avril 2025

Appui Spécifique

AS TND

Troubles du Neuro Développement

amiPh Association Meusienne pour l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap — EPNAK — PYRAMIDE EST Opérateur de diversité

L'AMIPH en partenariat avec l'EPNAK et PYRAMIDE Est a depuis le 01 Septembre 2024, en charge l'Appui Spécifique Troubles du Neuro-Développement (AS TND).
La durée du marché est de 3 ans. L'AMIPH intervient sur le secteur de la Meuse

DESCRIPTION DE L'APPUI

Le but de cette prestation, financée par l'AGEFIPH et le FIPHFP, est d'apporter un éclairage sur la situation des personnes présentant des troubles cognitifs ou intellectuels.

L'équipe est composée :

- D'une référente de parcours
- De trois psychologues dont une ergonome, une psychologue du travail et une psychologue clinicienne.

Les personnes bénéficiant de cet appui sont orientées par :

- Le service Public pour l'Emploi,
- Les employeurs,
- Les prescripteurs,
- Des dispositifs d'inclusion professionnelle tel que l'emploi accompagné,
- Les référents handicap des organismes de formation à titre dérogatoire.

Cette prestation s'adresse aux personnes inscrites dans un parcours de formation et/ou d'insertion professionnelle mais également aux salariés.

5 modules sont mobilisables sur cet appui :

1) Analyse globale de la situation (20h maxi)

Pour un premier éclairage sur les conséquences du handicap et ses répercussions à prendre en compte dans le parcours professionnel de la personne.

2) Analyse des capacités (8h maxi)

Pour déterminer l'adéquation entre les capacités et aptitudes de la personne et les gestes professionnels ou tâches exigées par le métier visé.

3) Evaluation approfondie avec préconisations (200h maxi)
Dans le cadre d'un travail de projet défini, pour identifier les moyens de compensation à mettre en œuvre dans le cadre d'un projet défini.

4) Conseil et appui à la mise en œuvre des préconisations (200h maxi)
Pour apporter un appui à la mise en œuvre des moyens de compensation préconisés, qu'ils découlent ou non du module 3.

5) Suivi des préconisations (5h maxi)
Ce module fait obligatoirement suite aux modules 3 ou 4 et a pour but de s'assurer de la mise en œuvre et du respect des préconisations formulées.

ACTIVITÉ 2025

2025 a été la première année entière réalisée au niveau de l'appui.

Au pro rata, on peut observer une augmentation des prescriptions à hauteur de **38 modules sur l'année** (7 personnes sur le seul trimestre de 2024), à raison de **15 femmes pour 23 hommes**.

Sur ces 38 prescriptions :

- **29 modules 1** (analyse globale de la situation globale),
- **5 modules 2** (analyse des capacités),
- **4 modules 3** (évaluation avec préconisations).

Répartition des prescripteurs

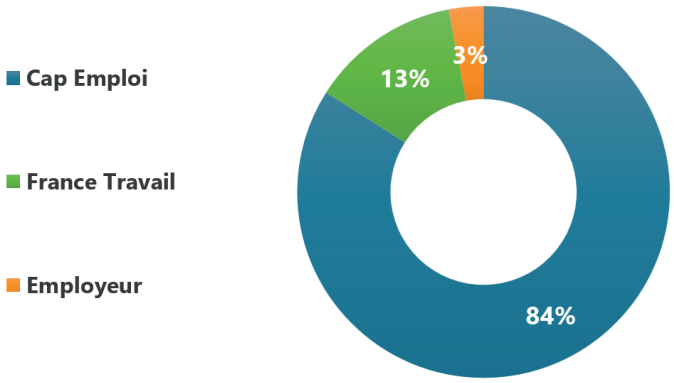

23 sorties sont à enregistrer de dispositif sur 2025 avec :

- 19 pour fin de l'appui ou poursuite sur un autre module,
- 2 pour raisons professionnelles (retour emploi, abandon projet professionnel)
- 1 pour situation personnelle,
- 1 pour non adhésion à l'appui spécifique (suivi n'a pas commencé)

Sorties en 2025

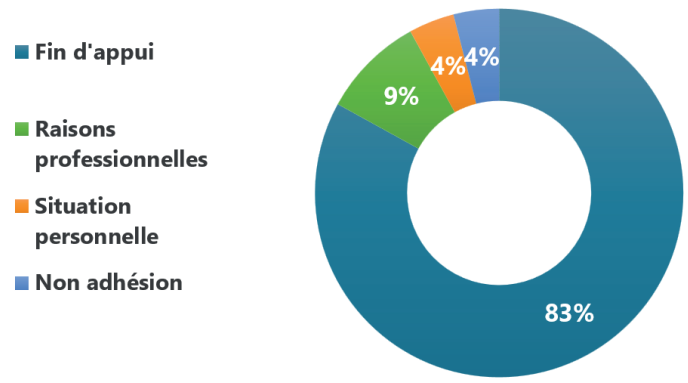

Les publics orientés sont touchés pour la majorité par un handicap principal au **niveau physique dont maladies chroniques et invalidantes (15 sur 38)**.

Les autres handicaps « premiers » se répartissent dans les troubles suivants :

- Troubles de la déficience intellectuelle : **7**
- Troubles du langage et des apprentissages : **7**
- Autres troubles cognitifs : **6 (TSA, TDA(H), troubles acquis)**
- Autres handicaps : **5 (psychique, polyhandicap)**

Typologie du handicap

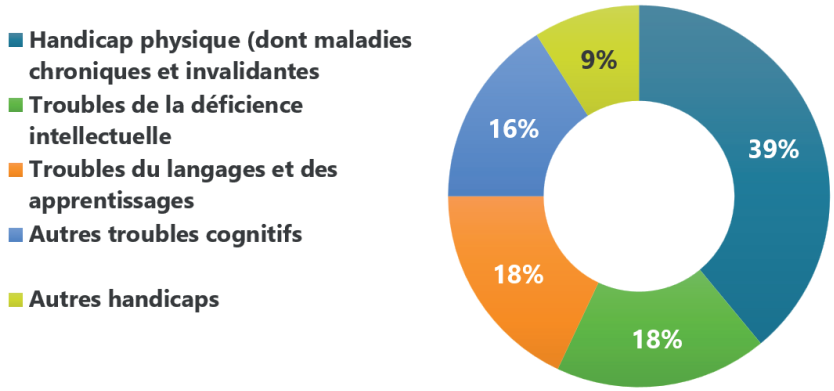

Sur les 38 accompagnements, on peut noter des niveaux de **formation majoritairement INFRA BREVET et CAP-BEP pour 28 personnes.** Les autres niveaux de formation se répartissent comme suit :

- niveau bac : **4**
- niveau bac + 2 : **5**
- niveau bac à bac +5 : **1**

Niveau de formation

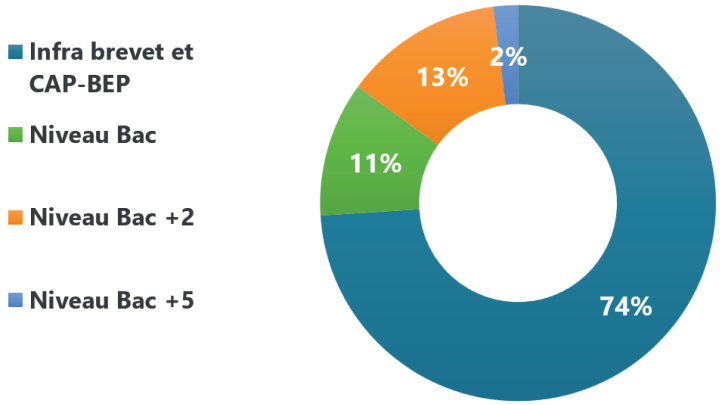

La majorité des suivis, **26 personnes** sur 38, **était sans emploi depuis moins de 2 ans (22) ou en emploi (4).**
3 n'avaient jamais travaillé, 5 n'avaient pas travaillé depuis 2 à 5 ans, et 4 depuis 5 à 10 ans.

Des actions de sensibilisation et de communication ont été menées dans l'année auprès du Service Public de l'Emploi et d'un employeur public.

QU'ENTEND-ON PAR TND ?

Les TND, troubles du neuro-développement incluent :

Le trouble du développement intellectuel (TDI), caractérisé par une altération des fonctions cognitives qui affecte les apprentissages. Le TDI a ainsi des conséquences sur les capacités d'adaptation des personnes avec des répercussions sur les actes de la vie quotidienne.

Les troubles cognitifs (dys, TDAH, AVC, TC...) correspondant à une altération d'une ou plusieurs fonctions cognitives, quel qu'en soit le mécanisme en cause, son origine ou sa réversibilité. L'origine peut par exemple, être neurologique, médicamenteuse, psychiatrique, ceci n'étant pas exhaustif.

On regroupe différents domaines cognitifs :

- Attention
- Fonctions exécutives
- Mémoires
- Langage
- Praxies et gnosies
- Cognitions sociales

Les troubles du spectre de l'autisme qui font état de troubles de la communication et des interactions sociales, associés à une restriction et une répétition des comportements, des intérêts et des activités. L'autisme est un trouble du neurodéveloppement, d'origine multifactorielle avec une composante génétique.

L'épilepsie, qui peut comprendre différents types de handicaps : sensoriel, physique ou mental. En effet, l'épilepsie a pour retentissements des altérations cognitives, des atteintes de la personnalité et/ou modifications du comportement, avec pour conséquences des difficultés d'apprentissage, voire échec scolaire et à plus long terme des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Perspectives 2026

- **Poursuivre la sensibilisation auprès des partenaires.**
- **Initier des actions de formation et d'échanges de pratiques communes aux trois structures porteuses du marché**

Appui Spécifique
AS TND
Troubles du Neuro Développement

Progression® Travail Autoévaluation Handicap

Développée par l'AMIPH, la méthode PTAH (Progression Travail Autoévaluation Handicap) est un outil pour le suivi et d'aide à la décision qui contribue activement à l'acceptation du handicap par la reconnaissance et la valorisation de soi.

Progresser vers
ou dans un **T**ravail
par l'**A**utoévaluation
de ses capacités tout
en tenant compte
de son **H**andicap.

PRINCIPE ET OBJECTIFS

Un outil de suivi et d'aide à la décision au service de l'**orientation, de l'emploi, de la formation, du maintien dans l'emploi, de la transition et de l'évolution professionnelle** permettant de **renforcer la qualité de service proposée aux personnes en situation de handicap, entreprises et employeurs ainsi qu'à ses partenaires**.

PTAH permet aux personnes en situation de handicap de **s'approprier au mieux leur handicap**, de valoriser leur capacités et compétences, et en accepter les limites.

Par extension, elle permet la recherche de l'**adéquation Personne/Poste de travail**, de candidatures ou d'emplois, et de **concourir à la compensation et au rétablissement.**

Ses objectifs sont principalement :

- **La définition des capacités** des personnes en situation de handicap par l'autoévaluation (personnes en recherche d'emploi, de formation ou salariées) ainsi que celles nécessaires à la tenue d'un poste de travail (point de vue de l'employeur ou de son représentant / fiches métier générique ROME 4)
- **L'étude de l'adéquation Poste de Travail/Personne** en situation de handicap afin derechercher des métiers, des formations en adéquation avec la personne et de concourir à une éventuelle compensation, adaptation de poste, intervention externe, etc.
- **L'établissement des collaborations** avec des médecins et autres spécialistes de la santé le cas échéant
- **La définition de profils d'intérêts, d'aptitudes et de personnalité ainsi que des référentiels de compétence,** toujours dans le but de concourir aux moyens de compensation éventuels en fonction du suivi de parcours de la personne dans PTAH
- **L'étude d'éventuels freins périphériques** au delà des capacités et compétences (logement, démarches administratives et budgétaire, démobilité, santé, etc.)

POINTS NOTABLES EN 2025

2025 aura été une année centrée sur la refonte de l'applicatif en vue de son passage en version 3, incluant un nouveau module d'Evaluation Diagnostic à l'Insertion Sociale (EDIS) permettant d'évaluer les freins périphériques autres que les seules capacités et compétences.

Notons également l'adhésion de Cap emploi LMD (Lille Métropole Douaisis portant le service Cap emploi dans le Nord.

UNE UTILISATION ETENDUE

PTAH fait l'objet d'un **applicatif web** utilisé par la plupart des services de l'AMIPH **mais il est également utilisé par d'autres structures**, qu'elles soient porteuses du service Cap emploi ou non (APF, EPNAK, Talpia, etc.), réparties sur le territoire français ainsi que par les personnes en situation de handicap elles-même via le profil en ligne.

PTAH est ainsi ouvert à toute structure faisant l'objet d'un accompagnement de personnes, salariées ou non, en situation de handicap.

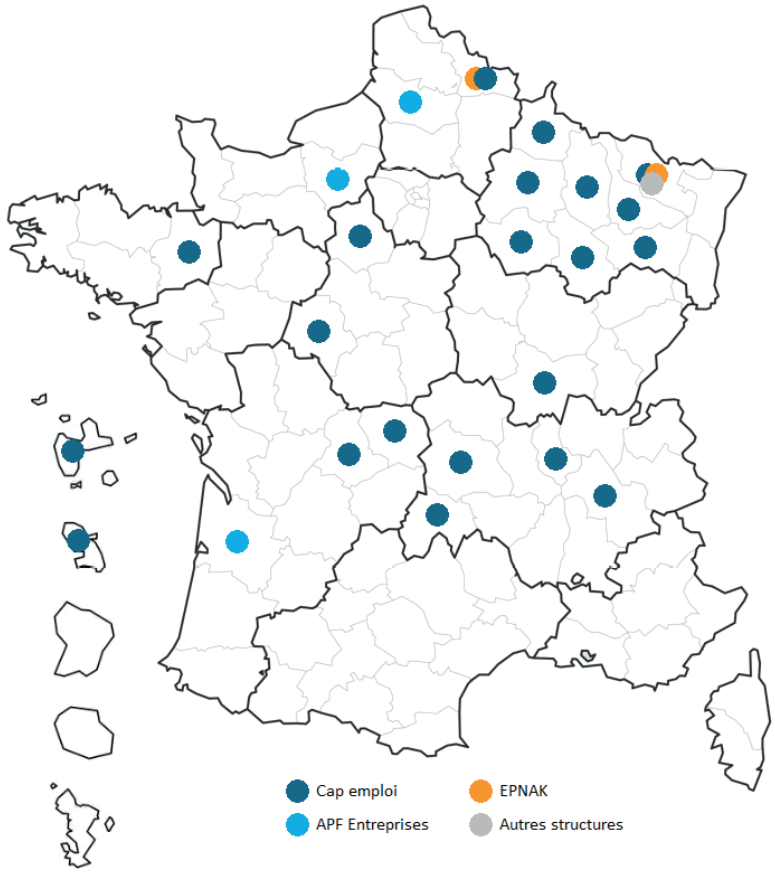

Perspectives 2026

- Renforcer les collaborations existantes et rechercher de nouvelles adhésions tant au niveau des Structures porteuses des services Cap emploi que de tout Organisme d'accompagnement de personnes en situation de handicap
- Mise en production de la version 3 et de ses nouvelles fonctionnalités
- Réfléchir sur l'amélioration des modules existants.
- Etendre la prospection à d'autre réseaux (ESAT, SESSAD, Mission Locale, etc.)

Les outils principaux

- *Relevé d'observation*
- *Analyse des différentiels d'adéquation*
- *Module EDIP*
- *Module EDIS*
- *Plate-forme Documents et Commentaires*
- *CV*
- *Profil en Ligne*

Association Meusienne pour l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap

L'AMIPH présente ses nouvelles activités concernant l'année 2025

COMPAGNONS DU CHEMIN DE VIE

Animation d'ateliers collectifs, **autour de l'outil informatique et de son utilisation**, auprès des personnes **salariées de l'association des Compagnons du chemin de vie** ayant pour principaux objectifs :

- L'**évaluation du niveau de connaissance et de compétences dans l'utilisation de l'outil informatique** sur ses fonctions de bases (environnement Windows, enregistrement de document, archivage, recherche et ouverture de logiciels, ...), de l'utilisation courante du web (navigation, utilisation d'une boite mail, ...) et de l'utilisation de logiciel bureautique courant (Word, Excel, ...).

- Selon le niveau des personnes, **accompagner à l'acquisition des compétences de base pour une utilisation courante de l'outil informatique et viser une autonomie.**

- **Evaluer la progression éventuelle des personnes accompagnées sur leurs compétences en informatique** afin de pouvoir mettre en perspective ces évaluations avec les projets des personnes (poursuite en formation qualifiante, remise à niveau, emploi direct, ...)

Les ateliers d'une **durée de 3h** se sont déroulés du 15 septembre au 3 novembre avec **2 groupes de 6 personnes**, 1 groupe sur Chauvoncourt et 1 sur Lérouville. **16 ateliers ont été réalisés, pour un total de 48h de formation.**

EPNAK

L'EPNAK (Etablissement publique national Antoine Koenigswarter) propose un **dispositif de pré-orientation qui a pour objectif l'accompagnement des personnes dans l'élaboration d'un projet socio-professionnel** qui prend en compte leur situation de santé, leurs capacités, leurs aspirations ainsi que l'environnement socio-économique. Durant son parcours, la personne bénéficie de **l'appui personnalisé d'un "Référent de parcours"** qui l'accompagne dans toutes les étapes de la construction de son projet.

Ce référent intervient auprès des personnes dans le cadre d'animations collectives mais aussi dans le suivi individuel de celles-ci. Il sera également le lien avec les autres professionnels (formateur accompagnant, partenaires externes, médecin, entreprises, ...) qui pourront intervenir tout au long du parcours de Pre Orientation.

L'AMIPH, en tant qu'organisme de formation, réalise des prestations auprès de l'EPNAK. En 2025, cette activité se décline de la manière suivante :

Intervention dans l'organisation de deux ateliers informatiques à Bar-le-Duc, et un à Verdun :

Bar-le-Duc :

16 Janvier au 3 Avril : **9 séances** d'une durée de 3h30, soit un total de **31h30**.
10 stagiaires ont participé à ces ateliers.

Verdun :

28 Avril au 15 Juillet : **9 séances** d'une durée de 3h30, soit un total de **31h30**.
9 stagiaires ont participé à ces ateliers.

Ateliers Numériques de l'Amiph

Bar-le-Duc :

30 Septembre au 16 Décembre : **9 séances** d'une durée de 3h30, soit un total de **31h30**. **9 stagiaires** ont participé à ces ateliers.

Prestation psychologue d'appui au diagnostic et d'accompagnement psychologique

Bar-le-Duc :

De Janvier à Avril pour un **total de 15.25h.**

Prestations psychologue du travail pré-orientation

Bar-le-Duc :

De Janvier à Avril pour **1 groupe de 11 personnes** pour un **total de 55h**.

Verdun :

Du 22 Avril au 21 Juillet pour **1 groupe de 8 personnes** pour un **total de 41h**.

Bar-le-Duc :

De Septembre à Décembre pour **1 groupe de 10 personnes** pour un **total de 50h**.

BILAN DE COMPÉTENCES

L'Association Meusienne pour l'Inclusion de Personnes en situation de Handicap propose une activité de Bilans de Compétences au bénéfice de personnes rencontrant une problématique de santé ou de handicap au travail.

Les salariés du secteur privé, les demandeurs d'emploi et les travailleurs non-salariés peuvent bénéficier d'un bilan de compétences. Le financement passe actuellement par l'auto-financement et/ou par le plan de développement des compétences des entreprises.

La spécificité de notre prestation est d'intégrer la notion de santé et de handicap et de prendre en compte les restrictions d'aptitudes dans la recherche d'un nouveau projet professionnel. L'objectif est de faire émerger un projet réaliste et réalisable, en adéquation avec les intérêts professionnels du bénéficiaire, de ses valeurs, de ses capacités, du niveau d'acceptation du handicap, voire de son évolution possible.

Le conseiller bilan intervient dans cette démarche pour accompagner dans l'analyse de situation, des compétences, pour guider dans les choix, et d'aider à construire un projet en mettant en avant le potentiel et les atouts du bénéficiaire.

Les bilans de compétences sont réalisés dans un environnement assurant la discrétion et la confidentialité des échanges.

Nous proposons un suivi à 6 mois : courrier de suivi, entretien physique ou téléphonique afin d'évaluer l'avancement du projet.

Le Bilan de Compétences a une durée maximum de 24h, et s'étale sur 2 à 4 mois :

- 15h00 d'entretiens individuels en présentiel ou à distance ;
- 9h00 de recherches personnelles et de tests.

Indicateurs de résultats et de qualités – Bilans de compétences AMIPH

	2023
Satisfactions des bénéficiaires[1]	**100%**
Taux de réalisation des bilans de compétences[2]	**100%**

1 Evaluation de l'atteinte des objectifs sur 3 critères : satisfaction globale, accueil et document de synthèse
2 Nombre de bilans menés à terme sur nombre total de bilans réalisés sur la période.

Pour l'année 2025 , 1 bilan de compétences réalisé.

Bilan de Compétences

NOTES

NOTES

amiPh

Association Meusienne pour l'Inclusion
des Personnes en situation de Handicap

Assemblée Générale 2026

L'AMIPH remercie les décideurs et financeurs pour leur soutien au cours de cette année 2025

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

emploi fiphfp handicap
Ensemble pour une fonction publique exemplaire

ANDRA
Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

France Travail

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

LE DÉPARTEMENT meuse

Cofinancé par l'Union européenne

PRÉFÈTE DE LA MEUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

DDETSPP 55